



Apprentissage continu

Accès à un enseignement de qualité aux adultes



Énoncé de politique sur
l'enseignement aux adultes
et l'apprentissage continu

une composante du

*Plan
d'apprentissage
de qualité*

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A





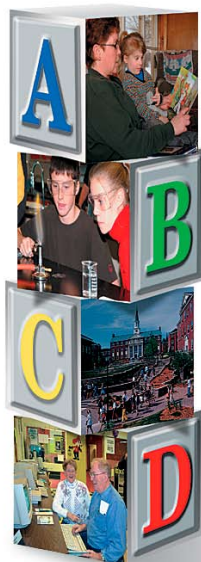
APPRENTISSAGE CONTINU

ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ AUX ADULTES

ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR
L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET
L'APPRENTISSAGE CONTINU :

**Apprentissage continu :
Accès à un enseignement de qualité aux adultes**

une composante du



Plan d'apprentissage de qualité

Une pierre angulaire de
Vers un meilleur avenir :
Le plan de prospérité
du Nouveau-Brunswick
2002 - 2012



ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET L'APPRENTISSAGE CONTINU :

APPRENTISSAGE CONTINU : ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ AUX ADULTES

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 3486



MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick reconnaît que notre succès sur la voie de la prospérité au Nouveau-Brunswick sera seulement réalisé si nous investissons dans les gens. Notre quête de la prospérité sera renforcée si nous faisons les bons choix et si nous effectuons des investissements stratégiques pour garantir que la population du Nouveau Brunswick choisit l'apprentissage continu et une culture d'apprentissage soutenu.

Choisir l'apprentissage continu, c'est valoriser et appuyer l'apprentissage qui se fait notre vie durant; un apprentissage qui augmentera nos connaissances et nos compétences. Cet apprentissage peut se dérouler dans n'importe quel milieu, à la maison, à l'école ou au travail, et à toute étape de la vie.

Une culture d'apprentissage soutenu ouvre les portes d'un avenir prospère pour le Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une société où les personnes, les familles, les lieux de travail, les collectivités et le gouvernement choisissent l'apprentissage continu et prennent une part active aux possibilités d'apprentissage.

L'apprentissage continu est déterminant dans une économie du savoir. Nous avons besoin de possibilités d'apprentissage et de services aux apprenants de qualité et accessibles pour que tous les Néo-Brunswickois et Néo Brunswickoises puissent contribuer à la croissance de notre province et prendre part à sa prospérité.

Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes énonce le cadre stratégique autour duquel se grefferont les possibilités d'apprentissage et se développera une culture d'apprentissage soutenu au Nouveau-Brunswick. L'apprentissage enrichira nos vies et nous aidera à bâtir une province plus forte et plus prospère.

Bernard Lord
Premier





MESSAGE DES MINISTRES



Margaret-Ann Blaney

La ministre de la Formation
et du Développement de
l'emploi



Madeleine Dubé

La ministre de l'Éducation,

Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes est un plan d'action de 10 ans qui a été formulé pour augmenter les possibilités d'apprentissage à l'intention des apprenants adultes et des apprenants à vie. Le plan contient des cibles et des initiatives précises afin d'appuyer l'apprentissage continu de tous les Néo-Brunswickois et Néo Brunswickoises et de nous aider à atteindre la prospérité.

L'apprentissage n'a jamais eu autant d'importance que dans l'économie du savoir d'aujourd'hui. Nous devons compter sur la participation de tous les Néo Brunswickois et Néo Brunswickoises à la mesure de leur potentiel pour bâtir une province forte et prospère.

L'une des quatre étapes du Plan d'apprentissage de qualité, soit *l'Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*, viendra appuyer nos efforts globaux en vue de créer une culture de l'excellence et de l'apprentissage continu. Cette étape offre un cadre stratégique pour augmenter les possibilités d'apprentissage à l'intention des apprenants de tous âges, notamment les apprenants adultes. Ce cadre stratégique combiné aux cadres stratégiques établis pour l'enseignement primaire et secondaire, la formation et l'éducation postsecondaires, et le développement de la petite enfance forme le plan complet de 10 ans pour le continuum d'apprentissage au Nouveau-Brunswick.

Des possibilités d'apprentissage de qualité sont essentielles pour que les Néo Brunswickois et Néo-Brunswickoises réussissent dans le monde compétitif d'aujourd'hui et pour que le Nouveau-Brunswick atteigne une prospérité durable. Nous savons, par exemple, que les niveaux d'alphabétisation plus élevés vont de pair avec un meilleur état de santé, un niveau de vie supérieur, un plus grand engagement civique et une économie plus forte.

- *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* est un plan visant à permettre aux Néo-Brunswickois et Néo Brunswickoises de tous âges de bénéficier de possibilités d'apprentissage de qualité accessibles.
- *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* cherche à relever les niveaux d'alphabétisation des adultes et à habiliter les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises pour les amener à participer à part entière à notre société.
- *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* vise à offrir des possibilités aux adultes de continuer d'apprendre et d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans les lieux de travail d'aujourd'hui.

Notre succès en vue de créer une culture d'apprentissage continu au Nouveau Brunswick repose sur l'engagement et la collaboration de tous les partenaires dans l'apprentissage. Nous relèverons la barre et continuerons de collaborer avec les partenaires en utilisant ce plan d'action pour guider notre cheminement et nous assurer d'atteindre notre but.





TABLE DES MATIÈRES

Vision	9
Croyances	11
Valeurs	11
Partenaires en enseignement aux adultes et en apprentissage continu	13
Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes	15
But.....	15
Enseignement aux adultes et apprentissage continu	16
Forces.....	18
Défis	19
Le plan sur 10 ans.....	20
Objectifs	22
Objectif I. Accroître les taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick	23
Nous encouragerons des approches axées sur l'apprenant qui soutiennent des expériences efficaces d'apprentissage.....	23
Nous soutiendrons les apprenants permanents par l'entremise de services améliorés d'information et de développement de carrière.....	24
Nous continuerons à soutenir l'apprentissage en ligne au Nouveau-Brunswick grâce à un accès public à Internet.....	25
Nous élaborerons un modèle durable pour les centres de formation des adultes au Nouveau-Brunswick.....	26
Nous élargirons l'accès aux possibilités d'apprentissage continu en rendant le coût plus abordable pour les apprenants adultes	27
Objectif II. Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick	28
Nous mettrons en place un modèle mis à jour pour une alphabétisation de qualité.....	28
Nous chercherons à élever les niveaux d'alphabétisation des adultes de sorte que les gens du Nouveau-Brunswick puissent prendre une plus grande place au sein de la population active	29
Nous encouragerons les petites et moyennes entreprises à soutenir l'alphabétisation des adultes en milieu de travail.....	30



Objectif III. Accroître les possibilités d'apprentissage et d'emploi grâce à l'utilisation de l'évaluation et reconnaissance des acquis.....	31
Nous renforcerons l'accès aux services d'évaluation de l'ÉRA.....	32
Nous intégrerons les services de l'ÉRA dans les services professionnels de counseling d'emploi et de gestion de cas	33
Nous élaborerons des applications de l'ÉRA pour l'apprentissage et la certification.....	34
Nous présenterons et soutiendrons l'utilisation de l'ÉRA en milieu de travail.....	34
Nous présenterons et nous soutiendrons l'ÉRA, son utilisation et sa reconnaissance dans les programmes d'éducation et de formation postsecondaires.....	35
Nous augmenterons les possibilités pour les apprenants adultes grâce au transfert de crédits et à une programmation articulée au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.....	35
Objectif IV. Accroître les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à la formation des compétences relatives à l'employabilité et à des services de certification plus développés	36
Nous élaborerons et mettrons en œuvre un programme de formation axé sur les compétences relatives à l'employabilité menant à une reconnaissance professionnelle.....	37
Nous incorporerons la formation en compétences relatives à l'employabilité au sein des programmes d'apprentis	37
Nous accroîtrons les services de reconnaissance professionnelle pour satisfaire aux besoins des milieux de travail en évolution au Nouveau-Brunswick.....	38
Objectif V. Accroître les possibilités d'apprentissage et de formation pour les adultes actifs	39
Nous nous concentrerons sur l'augmentation de possibilités d'apprentissage et de formation au sein des petites et moyennes entreprises	40
Nous offrirons des services de soutien en matière d'apprentissage et de formation aux petites et moyennes entreprises.....	40
Nous favoriserons le perfectionnement professionnel	41
Objectif VI. Améliorer l'accès aux services des bibliothèques publiques pour soutenir l'apprentissage continu.....	42
Nous développerons des collections de bibliothèques publiques pertinentes et de qualité	42
Nous développerons des services de bibliothèques publiques équitables et de qualité	43
Nous bâtirons et améliorerons les services de bibliothèques électroniques.....	45
Conclusion	46



VISION POUR LE PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

« Une culture de l'excellence et du rendement élevé caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu. »

Planifier pour la réussite et un meilleur avenir

Vers un meilleur avenir : le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick est le programme stratégique de croissance économique de la province, basé sur dix ans pour le 21^e siècle. Investir dans la population est l'un des quatre Piliers clés qui constituent le fondement de la prospérité et de l'avantage compétitif pour le Nouveau-Brunswick.

Le facteur le plus important pour atteindre la prospérité est la qualité de notre main d'œuvre. Dans l'ère d'information actuelle, les connaissances et la créativité forment le « capital humain » de la réussite économique. Une main d'œuvre scolarisée, formée, qualifiée et adaptable aide les entreprises actuelles à se développer et attire de nouveaux investissements de l'extérieur. Elle est également un élément essentiel dans les économies de forte croissance. Bon nombre d'administrations investissent de plus en plus dans la formation et le développement des compétences des travailleurs afin que les nouveaux investissements puissent être soutenus par une main d'œuvre possédant les compétences voulues pour faire le travail. Dans le monde d'aujourd'hui où les changements se déroulent à un rythme rapide, l'apprentissage ne peut pas être statique. Il doit être dynamique et faire partie d'une culture de l'acquisition continue du savoir pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises.
(Plan de prospérité)

Le Plan d'apprentissage de qualité (PAQ) est l'une des quatre Pierres angulaires de « Investir dans la population ». Le PAQ est un document cadre stratégique qui contient quatre énoncés de politique interdépendants ou « jalons ». Chaque énoncé comprend son but, ses objectifs et ses cibles à atteindre d'ici dix ans, ainsi que les mesures à prendre pour y arriver. Ensemble, ils forment une vision complète pour renforcer le continuum de l'éducation au Nouveau-Brunswick, pendant les prochains dix ans. Ces quatre jalons sont les suivants :



Plan d'apprentissage de qualité

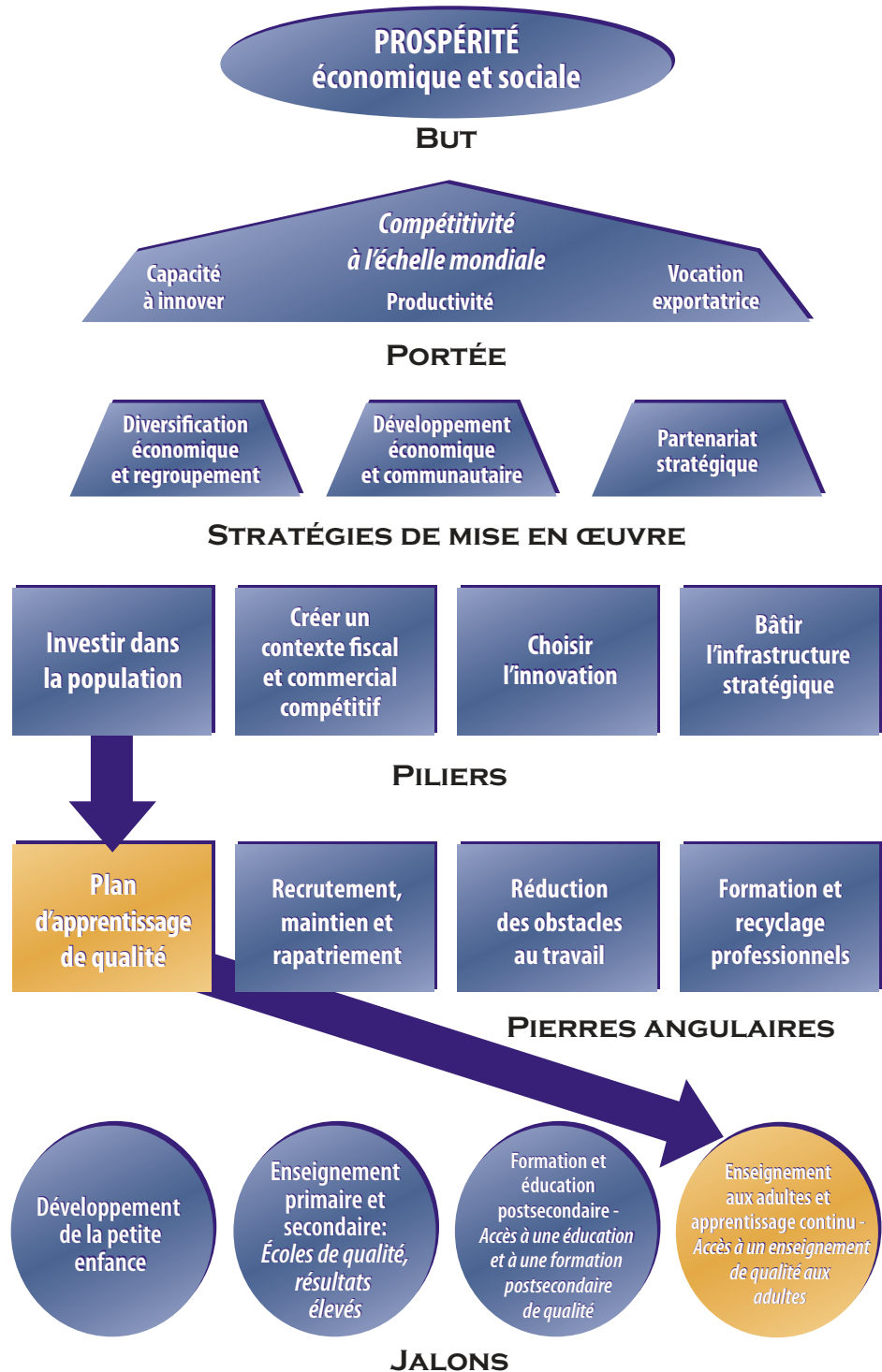
- Développement de la petite enfance
- Enseignement primaire et secondaire (*Écoles de qualité, résultats élevés*)
- Formation et éducation postsecondaire
(*Accès à une éducation et à une formation postsecondaire de qualité*)
- Enseignement aux adultes et apprentissage continu
(*Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*)

Le Plan d'apprentissage de qualité est partagé entre tous les partenaires de l'apprentissage, à savoir les particuliers (apprenants, parents, travailleurs et bénévoles), les établissements (d'enseignement et non scolaires), les entreprises, les organismes communautaires, les organismes de services et les organisations non gouvernementales ainsi que les gouvernements. *Écoles de qualité, résultats élevés*, publié en avril 2003 est le jalon pour l'enseignement primaire et secondaire. Le document *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité* a été publié en avril 2005. L'énoncé de politique *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* est le cadre de l'enseignement aux adultes. Il fournit des directives sur la politique d'apprentissage des adultes et la prestation de services connexes au Nouveau-Brunswick.



CADRE STRATÉGIQUE

Vers un meilleur avenir : le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick





LE PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ AINSI QUE L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE D'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET D'APPRENTISSAGE CONTINU SONT FONDÉS SUR LES CROYANCES ET LES VALEURS SUIVANTES

CROYANCES

- Notre capacité à créer une culture de l'excellence et du rendement élevé, caractérisée par l'innovation individuelle et sociétale, l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu, est essentielle au succès économique et social à long terme du Nouveau-Brunswick.
- L'apprentissage continu commence à la maison avec des parents qui montrent un intérêt pour l'éducation de leurs enfants.
- L'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu contribuent au développement global de la personne et sont cruciaux pour créer une société forte et empreinte de civisme.
- Les adultes apprendront davantage et assumeront la charge de leur apprentissage compte tenu des possibilités d'apprentissage flexibles et pertinentes en plus d'un soutien adéquat.
- Les initiatives d'enseignement aux adultes et d'apprentissage continu doivent être centrées sur l'apprenant au niveau du contenu et de la prestation.
- Une population informée et éduquée est essentielle à la force sociale et économique du Nouveau-Brunswick.

VALEURS

Accès

Les apprenants ont besoin d'avoir accès aux services, aux programmes et aux documents qui servent de soutien à leur apprentissage. Les soutiens abordables et disponibles à des heures opportunes et de manière flexible aident à maintenir une culture de l'apprentissage continu.

Possibilité

L'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu se déroulent dans de nombreux endroits. Les établissements d'enseignement, les bibliothèques publiques, les centres d'accès communautaires, les communautés, les milieux de travail et les gouvernements ont tous un rôle à jouer et peuvent fournir un accès à de précieuses possibilités d'apprentissage et de formation.

Responsabilité

Les apprenants adultes assumeront la charge de leur apprentissage continu avec l'appui d'un soutien adéquat. Ces apprenants communiqueront leur valeur et leur amour de l'apprentissage à leurs enfants, les aidant à s'épanouir.

Qualité

Les programmes et services destinés aux apprenants adultes seront fondés sur la recherche et les meilleures pratiques en matière d'éducation aux adultes. L'excellence, l'innovation et l'accomplissement sont cruciaux pour créer et maintenir une culture de l'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick.



Engagement des communautés

De par la richesse de leur culture et de leur patrimoine, nos communautés jouent un rôle primordial dans la satisfaction des besoins de nos régions; en établissant les caractéristiques et les priorités de ses habitants et en créant un climat de soutien local aux apprenants adultes.

Diversité

La province du Nouveau-Brunswick encourage la diversité en accueillant et en respectant le large éventail de différences entre les gens, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, la race, la couleur, la croyance, la religion, le lieu d'origine, le sexe, l'incapacité, l'âge, la condition sociale, l'état civil, l'orientation sexuelle et le statut familial.

Reddition de comptes

La population du Nouveau-Brunswick a le droit de savoir comment évoluent leurs organismes et établissements d'apprentissage et de formation par rapport aux buts et aux normes qu'ils se sont fixés. De plus, elle s'attend à ce que les décisions qui ont trait à l'avenir soient fondées sur des faits et des renseignements solides.

Équité

Les deniers publics consacrés à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage continu seront répartis équitablement de façon à ce que toute la population du Nouveau-Brunswick en tire un avantage maximal sur le plan éducatif.

Langues officielles

La province du Nouveau-Brunswick offre des possibilités d'éducation aux adultes et d'apprentissage continu dans les deux langues officielles. Cela reflète le respect de la province pour la sauvegarde et la promotion de chacune des deux communautés linguistiques.



PARTENAIRES EN ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET EN APPRENTISSAGE CONTINU

Notre succès sur le plan de la création d'une culture de l'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick dépend de l'engagement et de la coopération de tous les partenaires en apprentissage. Même si le rôle du gouvernement provincial est de concentrer et de mobiliser des ressources en vue de réaliser cette vision, ce sont les partenaires partageant cette vision qui feront la différence. Ce n'est que par le biais de partenariats solides que nous parviendrons à « une culture de l'excellence et du rendement élevé caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu » au Nouveau-Brunswick.

Les principaux rôles et responsabilités des partenaires clés sont résumés à la page suivante. Tout en partageant des objectifs communs, chaque partenaire apporte une perspective différente à la poursuite d'un apprentissage de qualité.





PARTENAIRES EN ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET EN APPRENTISSAGE CONTINU

Apprenants adultes

- Saisir toutes les occasions d'apprendre, d'innover et de créer dans tous les aspects de la vie, à la maison, au travail et dans la communauté.
- Comprendre le lien entre l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu et leur propre prospérité et participation active dans la société.
- Exploiter les ressources d'apprentissage et les services de soutien.
- Encourager les enfants à devenir des adeptes de l'apprentissage continu.

Communautés

- Fournir des occasions d'apprentissage là où les gens peuvent y accéder facilement.
- Consacrer du temps et des ressources pour soutenir des activités d'apprentissage dynamiques et efficaces.
- Répondre aux besoins locaux et aux différences culturelles.
- Fournir aux gens des occasions de mettre en réseau et de partager leurs connaissances.

Bibliothèques publiques

- Fournir à la population de tous âges du Nouveau-Brunswick un accès libre et équitable aux services de bibliothèque et de référence, aux programmes, aux ressources et aux ordinateurs.
- Offrir un large éventail de ressources dans divers formats (imprimé, audiovisuel, électronique).
- Favoriser un accroissement de l'alphabétisme dans la province en faisant valoir la lecture et l'accès aux livres.
- Offrir des possibilités d'apprentissage continu.
- Marcher de pair avec les changements des besoins d'apprentissage de la société.

Établissements d'enseignement postsecondaire

- Accroître la participation à l'éducation et à la formation postsecondaires en améliorant l'accessibilité et l'inclusivité pour les apprenants adultes.
- Offrir des climats d'apprentissage positifs et efficaces centrés sur l'apprenant.
- Admettre, reconnaître et valoriser l'apprentissage et l'expérience préalables des apprenants adultes.
- Adapter les programmes pour répondre aux besoins en constant changement de la société et de l'économie.
- Reconnaître l'importance pour les apprenants d'achever leur éducation et leur formation postsecondaires.
- Fournir aux apprenants des occasions de transférer les crédits officiels entre les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Offrir l'accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité.

Milieus de travail

- Les employeurs consacrent du temps et des ressources pour soutenir un climat d'apprentissage dynamique et efficace, investissent dans le recyclage des compétences de leurs employés et de leurs propres compétences et participent activement au développement de possibilités pertinentes d'éducation et de formation.
- Les employeurs s'assurent que les travailleurs sont préparés et capables de s'adapter aux changements technologiques dans le milieu de travail.
- Les employés exploitent les possibilités d'apprentissage et de formation.
- Les représentants des employés répondent aux besoins d'apprentissage des travailleurs.

Organisations, agences et associations

- Contribuer à l'expertise pour soutenir la formation et le recyclage des compétences, élaborer des exigences de compétence bien définies et encourager les possibilités de perfectionnement professionnel.
- Fournir des possibilités d'apprentissage pour élargir la portée de l'apprentissage continu.
- Répondre aux besoins communautaires d'apprentissage.

Gouvernements

- Offrir le soutien organisationnel et politique nécessaire pour fournir aux apprenants adultes des programmes et des services.
- S'assurer que les services de certification des compétences offerts par la province sont de qualité supérieure.
- Établir des partenariats stratégiques avec les communautés, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes, le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement afin de travailler à la réalisation d'objectifs communs d'apprentissage.
- Soutenir le développement d'un climat social et économique dans lequel l'apprentissage et l'éducation sont valorisés et recherchés par des personnes de tous âges.



APPRENTISSAGE CONTINU : ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ AUX ADULTES

Le jalon pour l'enseignement aux adultes et l'apprentissage

But

La population du Nouveau-Brunswick adopte l'apprentissage continu et une culture d'apprentissage soutenue.

Pour réaliser ce but, la population du Nouveau-Brunswick doit adopter un apprentissage continu à tous les niveaux, avec les particuliers, les familles, les milieux de travail et les communautés retirant des avantages – une meilleure santé, un plus haut niveau de vie, un plus grand engagement civique et une économie plus forte.



Apprentissage continu

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) définit l'apprentissage continu comme « toutes les activités d'apprentissage entreprises au cours d'une vie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualités et les compétences dans une perspective personnelle, communautaire, sociale ou relative à l'emploi. »¹ Les caractéristiques du concept de l'OCDE² pour l'apprentissage continu sont les suivantes :

- Une approche systémique – L'apprentissage continu couvre toute la durée de vie et inclut « toutes les formes d'apprentissage formel et informel ».
- Rôle central de l'apprenant – L'apprenant est le centre d'intérêt plutôt que l'établissement.
- Motivation – « La motivation à apprendre est un fondement essentiel de l'apprentissage qui se poursuit tout au long de la vie. Elle requiert l'attention nécessaire au développement de la capacité à "apprendre à apprendre" par le biais d'un apprentissage selon un rythme personnel et autodirigé. »
- Nombreux objectifs de la politique de l'éducation – Les priorités associées aux « multiples buts de l'éducation, tels que le développement personnel, le développement des connaissances et les objectifs économiques, sociaux et culturels », peuvent changer au fil du temps.

Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes est fondé sur l'engagement de la province à :

- Se concentrer sur l'apprenant et sur des résultats convaincants qui aideront les individus à atteindre leurs buts.
- Inciter davantage de gens du Nouveau-Brunswick à prendre part à l'apprentissage continu.
- Établir des partenariats solides avec les apprenants, les communautés, les employeurs, les autres gouvernements, les établissements d'enseignement, les organisations et les organismes.
- Promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité accessibles et flexibles de sorte que les adultes de tous âges, cultures et capacités puissent intégrer l'apprentissage à leur vie.

¹ Document de travail de l'OCDE sur l'éducation (n° 3) (EDU/WKP(2003)1

² OCDE - Énoncé de politique de l'Observateur, février 2004.

ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET APPRENTISSAGE CONTINU

Trois des quatre jalons du *Plan d'apprentissage de qualité* mettent fortement l'accent sur l'atteinte de l'excellence au niveau de l'éducation et de la formation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes et forment les bases essentielles pour garantir au Nouveau-Brunswick un avenir prospère. Le *Plan d'apprentissage de qualité* établit des buts clairs, des politiques de soutien, des plans d'action et des normes élevées en vue de satisfaire ces responsabilités de développement de notre jeunesse. Cependant, le plan n'est pas complet et ne peut pas être pleinement fructueux sans aborder par ailleurs les besoins d'apprentissage de la population adulte du Nouveau-Brunswick.

Il y a deux raisons impérieuses au développement du jalon de l'enseignement aux adultes et de l'apprentissage continu, un plan ambitieux spécialement axé sur l'enseignement aux adultes :



1. Nous atteindrons nos objectifs éducationnels en faveur des enfants et des adolescents en soutenant nos efforts au sein d'une culture renforcée de l'apprentissage tout au long de l'existence. Le fait d'accroître le nombre d'adultes qui communiquent la valeur de l'éducation et la manifestent visiblement en approfondissant leur propre apprentissage aura un impact positif incommensurable sur la vie des enfants et des adolescents.
2. Nous atteindrons les objectifs fixés par le *Plan de prospérité* du Nouveau-Brunswick en vue d'une innovation et d'une productivité accrues ainsi que du développement d'une économie axée sur le savoir en réalisant des gains significatifs au niveau du développement des compétences de notre population adulte en âge de travailler. Les données démographiques actuelles, reflétant un faible taux de natalité et un exode continu, indiquent que nous ne disposerons pas d'une population jeune suffisante arrivant sur le marché du travail pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée actuelle et imminente. Les politiques et plans destinés à soutenir la hausse de l'immigration, de l'inclusivité et du rapatriement contribueront à résoudre ce problème mais ne mettront pas entièrement fin à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc impératif de mettre un nouvel accent sur l'enseignement aux adultes et d'élaborer des politiques, plans et partenariats en vue d'augmenter les possibilités d'enseignement aux adultes et de les rendre facilement accessibles.

Certains traits distinctifs de l'enseignement aux adultes lancent différents défis pour le développement d'une stratégie visant à répondre efficacement aux besoins d'apprentissage. L'un d'eux consiste à dire que l'apprentissage de l'adulte est généralement volontaire et animé d'une motivation personnelle. Même s'il n'est pas obligatoire de prolonger l'éducation et la formation (postsecondaires), des arguments de poids confortent l'importance de poursuivre le processus d'apprentissage :

- Avantages personnels. Les adultes attestant d'un haut niveau de compétences sont plus susceptibles de se faire embaucher et de maintenir un style de vie plus sain.
- Avantages sociétaux. Des apprenants actifs et concernés font un peuple engagé. Un peuple engagé apporte sa contribution dans toutes les facettes de la vie : santé, éducation, développement communautaire, environnement, processus démocratique, arts et culture.
- L'économie est plus forte. Les projections d'emploi futures pour le Nouveau-Brunswick indiquent que la majorité des nouveaux emplois exigeront des travailleurs hautement qualifiés, attestant tout au moins d'une éducation postsecondaire.



Les apprenants eux mêmes sont un autre trait distinctif de l'enseignement aux adultes. Les apprenants adultes ont une richesse d'expérience de la vie qui sert de base à un nouvel apprentissage et ils s'attendent que cet apprentissage soit pratique et en rapport avec leurs buts. Ils ont des engagements et des responsabilités envers la famille, le travail et la communauté et de plus leur emploi du temps est chargé de contraintes.

Les apprenants adultes sont un groupe de personnes diverses aux antécédents, besoins et buts différents. En dépit de ces différences, certaines caractéristiques sont partagées par la majorité de la population du Nouveau-Brunswick. Approximativement 56 % de la population de la province, âgée de plus de 16 ans, a des compétences faibles en alphabétisation. (Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003). En outre, 34 % de gens du Nouveau-Brunswick âgés de 20 ans et plus ne possèdent même pas un diplôme d'études secondaires et bien plus n'ont pas les titres de compétences officiels (recensement de 2001).

Une façon de voir l'éducation et la formation est de les considérer comme un processus séquentiel distinct qui commence à la maternelle, se poursuit à l'école secondaire et se termine à l'achèvement des études postsecondaires. Selon cette perspective, l'apprentissage suit un parcours bien défini. Le concept de l'apprentissage continu est différent de ce point de vue parce qu'il reconnaît que l'apprentissage d'une personne, le savoir et l'expérience à l'appui de ses capacités et compétences, se fait à plus grande échelle et en continuité. L'apprentissage continu inclut tout l'apprentissage qu'une personne fait au cours de sa vie, la majorité duquel a lieu en dehors de la période qui s'étend de la maternelle à l'achèvement des études postsecondaires.

La cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui s'est tenue à Hambourg, en Allemagne, en 1997 « a encouragé un engagement mondial en faveur de l'enseignement aux adultes et de l'apprentissage continu³ ». Le Canada était au nombre des participants à la conférence et signataire de la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes.

La Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes stipule en partie ce qui suit :

« L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme de possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place. »

³ Compte rendu de la délégation canadienne sur le Rapport semestriel de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (fév. 2004).



L'énoncé de politique *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* fournit un cadre autour duquel on peut créer des possibilités d'apprentissage pour la population du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un cadre destiné à assister les apprenants, et plus particulièrement les apprenants adultes, qui souhaitent poursuivre un apprentissage déterminé, sans tenir compte de leur intention ou non d'améliorer leurs compétences en alphabétisation, d'accéder à d'autres possibilités d'apprentissage et de formation, de se perfectionner sur le plan professionnel ou d'acquérir des titres de compétences. La province travaillera avec les partenaires en vue de créer un cadre visant à offrir des possibilités d'apprentissage de qualité pour la population du Nouveau-Brunswick dans les années à venir.

FORCES

Le Nouveau-Brunswick dispose de nombreuses forces pouvant servir à créer une culture de l'apprentissage continu. C'est une province officiellement bilingue offrant des services gouvernementaux dans les deux langues officielles. C'est une province où les gens et les communautés sont concernés, collaborant au moyen de partenariats et de réseaux destinés à soutenir l'apprentissage. Et le Nouveau-Brunswick est une province qui adopte les nouvelles technologies.

Les partenariats aident la population du Nouveau-Brunswick à accéder à un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage et de formation. La formation d'apprenti, par exemple, a du succès grâce au soutien et à la participation soutenue de trois partenaires : l'apprenti, l'employeur et la province. Les accords de continuité qui augmentent la flexibilité offerte aux apprenants pour suivre des cours au Collège communautaire et aux universités du Nouveau-Brunswick sont en place grâce aux efforts de coopération des établissements d'enseignement. La province est membre du consortium des provinces de l'Atlantique responsable du développement du Centre du savoir sur l'apprentissage chez les adultes (CSAA). Le CSAA est l'un des cinq centres du savoir régionaux du Canada et il a été déclaré centre attiré de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Divers réseaux provinciaux de soutien à l'apprentissage en français et en anglais sont établis au Nouveau-Brunswick. On y trouve un vaste réseau de formateurs professionnels privés et d'établissements d'enseignement postsecondaire publiques, des collèges communautaires ainsi que des universités en ligne et privées. De plus, il y a un réseau d'organismes communautaires et de bénévoles dévoués à la provision d'une alphabétisation de qualité pour adultes et un organisme consultatif possédant le savoir, l'expérience et l'expertise en matière d'alphabétisation. On y trouve aussi un réseau provincial de centres d'accès communautaires sans but lucratif, fonctionnant grâce à l'aide de bénévoles dans plus de 100 communautés. La province gère un réseau provincial de 62 bibliothèques publiques et quatre bibliobus qui fournit un large éventail de services de bibliothèque et de référence sur place et en ligne par le biais de partenariats communautaires et gouvernementaux de longue date. Également, la province nous offre un réseau d'agences communautaires de développement économique avec des réseaux et des relations de travail établis entre les employeurs, les ministères du gouvernement, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement.

Outre les forts partenariats et les vastes réseaux, la province adopte une approche rationalisée et axée sur le client pour aider la population du Nouveau-Brunswick à obtenir un emploi durable et une approche progressive pour intégrer les nouvelles technologies dans la province. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick a développé des connaissances spécialisées remarquables au niveau de l'apprentissage en ligne dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Les entreprises du secteur privé et les organismes gouvernementaux détiennent un savoir et une expérience étendus en matière de produits d'apprentissage en ligne.



DÉFIS

Les exigences de l'économie et de la société dans son ensemble en matière de niveaux de compétences et d'apprentissage supérieurs poussent les personnes et les établissements à reconnaître que l'apprentissage ne peut pas se limiter aux études scolaires. Afin de garantir sa compétitivité et d'atteindre son but consistant à être une société caractérisée par l'apprentissage continu, le Nouveau-Brunswick reste aux prises avec un certain nombre de défis malgré les importants investissements gouvernementaux.

Le Nouveau-Brunswick compte une faible population en constante diminution. Le recensement de 2001 montre que le nombre de jeunes fréquentant les écoles secondaires ne cesse de baisser depuis 1981. Le recensement indique également que la moitié de la population de la province (49,6 %) vit dans des régions rurales, ce qui présente un défi sur le plan géographique pour offrir aux résidents des possibilités d'apprentissage continu.

Les emplois dans l'économie actuelle axée sur le savoir exigent des niveaux de compétences et d'éducation supérieurs à ceux requis dans le passé. Répondre à ce besoin est un défi, d'autant plus que 17 pour cent de la population de la province, âgée de plus de 25 ans, ont arrêté leur scolarité avant la 9^e année et que les taux d'alphabétisation des adultes sont faibles (parmi les plus faibles du Canada).

Il y a aussi un certain nombre de défis associés au marché du travail au Nouveau-Brunswick : un déséquilibre et une pénurie de compétences dans certains métiers et professions, partiellement dus à une population active vieillissante; un besoin de mieux faire correspondre la formation professionnelle avec les possibilités d'emploi; une exigence de formation et de recyclage professionnel permanente pour notre main-d'œuvre existante; un nombre important de gens du Nouveau-Brunswick actifs sous employés; et un taux de participation de la main-d'œuvre en deçà de la moyenne nationale.

Outre ces défis, il est indispensable qu'une plus grande proportion de la population du Nouveau-Brunswick accède à une formation linguistique dans l'une des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

LE PLAN SUR 10 ANS

Il faudra beaucoup de temps pour en arriver au résultat souhaité – une culture de l’acquisition continue du savoir qui soutient les apprenants de tous âges et aide les adultes à atteindre leurs buts grâce à des possibilités d’apprentissage de qualité. Il s’agit toutefois d’un but réaliste qu’il est possible d’atteindre en travaillant ensemble. En coordonnant nos efforts sur une orientation stratégique et en renforçant nos partenariats, nous poursuivrons notre mise en œuvre d’une culture de l’acquisition continue du savoir au Nouveau-Brunswick.

SITUATION SOUHAITÉE DANS 10 ANS

Dans dix ans, nous voulons que le Nouveau-Brunswick soit une province où l’apprentissage est hautement valorisé; où tous les individus ont la possibilité de poursuivre et de réaliser leurs buts d’apprentissage. Nous envisageons des possibilités d’apprentissage continu soutenues par la communauté et disponibles dans toute la province. Nous croyons que tous les gens du Nouveau-Brunswick peuvent apprendre au meilleur de leur capacité en ayant accès à de bonnes possibilités et à un soutien adéquat. La demande prévue pour les dix prochaines années d’une main-d’œuvre de plus en plus qualifiée signifie que davantage de gens du Nouveau-Brunswick auront besoin de possibilités pour réaliser leur potentiel d’apprentissage et de perfectionnement professionnel. Pour relever ce défi, nous aurons besoin de la contribution de toute la population du Nouveau-Brunswick, y compris ceux qui sont parfois exclus de la participation à la formation axée sur les compétences et à des initiatives d’apprentissage, tels que les individus présentant une déficience physique, les membres des communautés des Premières nations et les immigrants nouveaux ou récents. Dans dix ans, nous espérons qu’un nombre beaucoup plus important de gens du Nouveau-Brunswick contribueront pleinement et partageront notre prospérité.



Nous évaluerons si nous avons réussi à concrétiser notre plan *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ambitieux de dix ans fixés dans le présent énoncé de politique. Les objectifs reflètent un large éventail d’activités nécessaires à l’établissement d’une culture de l’acquisition continue du savoir qui soutient les apprenants de tous âges et aide les adultes à atteindre leurs buts grâce à des possibilités d’apprentissage de qualité. En fixant des « objectifs porteurs » nous, « étendrons notre portée » en tant que province pour les atteindre.



CIBLES DE DIX ANS POUR L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET L'APPRENTISSAGE CONTINU

Les cibles suivantes représentent un large éventail d'activités d'apprentissage et sont dans certains cas liées à de nouveaux domaines de développement. Bien que surveiller et faire rapport du progrès des résultats d'apprentissage représente un défi, il est possible de relever ce défi par l'entremise de la collaboration. La province travaillera avec des partenaires afin de soutenir l'échange de connaissances dans les domaines cibles suivants :

Cibles	Indiquent que
<p>Une culture de l'acquisition continue du savoir</p> <p>Le taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage au Nouveau-Brunswick augmentera de 25 %.*</p> <p>La proportion de personnes du Nouveau-Brunswick ayant une attestation d'études postsecondaires sera l'une des cinq meilleures au Canada.</p>	<p>Les gens du Nouveau-Brunswick de tous âges valorisent l'apprentissage et l'éducation.</p> <p>Les gens du Nouveau-Brunswick choisissent de poursuivre et de terminer avec succès des études postsecondaires.</p>
<p>Alphabétisation des adultes</p> <p>Les taux d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick augmenteront pour atteindre la moyenne canadienne.</p>	<p>Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que des compétences plus élevées en alphabétisation les aident à participer plus pleinement à la vie de la société et à l'économie axée sur le savoir.</p>
<p>Évaluation et reconnaissance des acquis</p> <p>Au Nouveau-Brunswick, 80 % des participants au Programme communautaire d'apprentissage aux adultes participeront également à un processus de l'évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA).</p> <p>Les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick augmenteront le nombre de transferts de crédits reconnus entre établissements.</p>	<p><i>Évaluation et reconnaissance des acquis</i> est un processus qui accroît les possibilités des apprenants adultes.</p> <p>Les transferts de crédit offrent plus de choix et de flexibilité aux Néo-Brunswickois qui souhaitent poursuivre des possibilités d'enseignement postsecondaire.</p>
<p>Compétences relatives à l'employabilité</p> <p>Le nombre de certificats de compétences relatives à l'employabilité accordé sera comparable au nombre de certificats relatifs aux Tests d'évaluation en éducation générale (GED) délivrés.</p>	<p>Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que les compétences relatives à l'employabilité sont de précieuses compétences.</p>
<p>Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick</p> <p>En 2012, le Nouveau-Brunswick dépassera la moyenne nationale de fréquentation des bibliothèques publiques.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick atteindra la moyenne nationale pour l'investissement annuel par habitant destiné aux collections des bibliothèques publiques.</p>	<p>Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick répond aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès à des ressources de bibliothèque de qualité afin de poursuivre leurs buts d'apprentissage continu.</p>

* La nouvelle recherche enregistrera la participation des gens du Nouveau-Brunswick et établira une base de référence qui servira à mesurer le progrès.



OBJECTIFS

Afin que les gens du Nouveau-Brunswick tirent parti du jalon *Enseignement aux adultes et apprentissage continu*, nous collaborerons avec nos partenaires en vue de réaliser les six objectifs suivants :

- I. accroître les taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick;
- II. améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick;
- III. accroître les possibilités d'apprentissage et d'emploi grâce à l'utilisation de l'évaluation et reconnaissance des acquis;
- IV. accroître les opportunités pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à la formation des compétences relatives à l'employabilité et à des services de certification plus développés;
- V. accroître les possibilités d'apprentissage et de formation pour les adultes actifs;
- VI. améliorer l'accès aux services des bibliothèques publiques pour soutenir l'apprentissage continu.

Ces objectifs constituent le fondement de l'énoncé de politique *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*. Chaque objectif est soutenu par des mesures prioritaires et des cibles spécifiques. En fixant des cibles et en mesurant la performance, nous surveillerons notre progrès dans la réalisation de ces objectifs.

Au fur et à mesure de la progression sur la période de dix ans d'*Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes* et parallèlement à l'évolution des besoins, les mesures décrites dans cet énoncé de politique évolueront également. Nous appuierons ces objectifs par l'attribution notamment de ressources financières en partenariat avec les intervenants.



OBJECTIF I.

ACCROÎTRE LES TAUX DE PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET À L'APPRENTISSAGE CONTINU AU NOUVEAU-BRUNSWICK



Il faudra beaucoup de temps pour en arriver au résultat souhaité – *une culture de l'acquisition continue du savoir qui soutient les apprenants de tous âges et aide les adultes à atteindre leurs buts grâce à des possibilités d'apprentissage de qualité* – et l'accès par les gens du Nouveau-Brunswick à un vaste éventail de possibilités d'apprentissage. De nombreuses possibilités d'apprentissage, notamment celles destinées aux jeunes, sont offertes par des programmes et services de longue date financés par les deniers publics. Ces programmes et services sont accessibles au public grâce à une infrastructure provinciale établie qui inclut le système d'écoles publiques primaires et secondaires, le système public d'éducation et de formation postsecondaires et le Service de bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB). Par contre, les possibilités d'enseignement aux adultes et d'apprentissage continu, qui sont vastes et sortent souvent du cadre du système provincial établi, peuvent ne pas être accessibles à tous les apprenants.

La recherche montre qu'un nombre important de gens du Nouveau-Brunswick ne participent pas aux possibilités d'éducation ou de formation. Une étude canadienne⁴ révèle que près de trois quarts des adultes habitant au Nouveau-Brunswick ne participaient pas aux activités liées à l'enseignement et à la formation destinées aux adultes (soit à des fins professionnelles, soit par intérêt personnel). Une étude internationale, l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003, a découvert que malgré l'amélioration des taux de participation au Canada depuis 1994, la moitié des adultes du pays ne participaient pas à des activités d'enseignement et de la formation organisés. La recherche montre aussi que les adultes qui ont plus d'éducation adoptent davantage l'apprentissage continu, à la fois formel et informel, et que la participation à l'enseignement et à la formation diminue avec l'âge (non seulement quant au nombre d'heures de participation mais aussi quant au taux de participation).

Nous encouragerons des approches axées sur l'apprenant qui soutiennent des expériences efficaces d'apprentissage

L'apprentissage se fait tout au long de la vie et une part importante de cet apprentissage a lieu à l'âge adulte. Les apprenants adultes sont un groupe d'individus divers qui doivent souvent assumer des responsabilités familiales, financières et professionnelles et ont des besoins et des buts d'apprentissage différents. Un large éventail de ressources et de services est nécessaire pour les aider à atteindre leurs buts d'apprentissage personnels.

Des approches axées sur l'apprenant qui reconnaissent ces différences et qui sont fondées sur des normes de qualité supérieure sont plus efficaces et produisent de meilleurs résultats qu'un programme plus traditionnel et des approches axées sur l'établissement. La province élabore des approches axées sur l'apprenant qui renforceront les expériences d'apprentissage des gens du Nouveau-Brunswick. Elle procède à un « apprentissage mixte » pour le programme d'alphabétisation des adultes soutenu par le gouvernement et une approche basée sur les cours pour

⁴ Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EAFA) 1997



le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Les universités du Nouveau-Brunswick font aussi des progrès dans ce domaine et continueront à soutenir cette méthode d'apprentissage.

L'« apprentissage mixte » est une méthode d'apprentissage flexible et adaptable à différents besoins et styles d'apprentissage. Cette méthode utilise différents formats, médias et procédés afin d'obtenir les meilleurs résultats d'apprentissage. La méthode « mixte » pour l'alphabétisation des adultes s'appuie sur les forces de différents formats tels que les salles de classe, les communautés d'apprentissage en ligne et les didacticiels sur le Web; différentes options médiatiques, parmi lesquelles des livres, bandes vidéo, sites Web et sites de messagerie en temps réel, ainsi qu'une variété de méthodes telles que le travail en groupe face à face et le tutorat individuel. Cette méthode peut être utilisée dans de nombreux cadres, y compris dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB/NBCC), qui offre des formations en grande partie par l'entremise d'une méthode axée sur des programmes, est en train de se diriger vers une formule axée sur les cours individuels. Les apprenants auront davantage la possibilité d'étudier à temps partiel, d'associer le travail et les études et de personnaliser leur plan d'apprentissage. Il sera aussi plus facile de transférer des crédits à l'intérieur et à l'extérieur du réseau CCNB/NBCC. Les méthodes axées sur les cours offrent aux apprenants plus de flexibilité que des modèles traditionnels axés sur des programmes.

La province continuera à promouvoir des méthodes d'apprentissage qui se concentrent sur les besoins des apprenants pour en retirer une meilleure accessibilité, une plus grande flexibilité, un choix plus vaste et une transférabilité accrue.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Promouvoir des programmes et des services axés sur l'apprenant.
- Encourager les établissements d'enseignement à offrir des programmes flexibles afin de répondre aux besoins des apprenants adultes qui font face à d'autres obligations, telles que le travail et la famille.
- Encourager les méthodes d'« apprentissage mixte » pour l'apprentissage et la formation.
- Promouvoir le développement de ressources d'apprentissage et de formation de qualité en ligne.
- Soutenir un meilleur accès aux possibilités d'apprentissage pour les personnes de tous âges.
- Explorer de nouvelles façons de soutenir les apprenants adultes, comme par exemple des mentors en apprentissage.
- Promouvoir un vaste éventail de possibilités d'apprentissage élargies disponibles dans l'ensemble des universités et du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.
- Explorer des approches pour accorder des crédits doubles entre les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick continuera à mettre en place son modèle axé sur des cours.



Nous soutiendrons les apprenants permanents par l'entremise de services améliorés d'information et de développement de carrière

Les services d'information et de développement de carrière sont traditionnellement plus accessibles aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement et aux personnes bénéficiant d'une aide gouvernementale au revenu. Les services sont offerts à ces groupes par l'intermédiaire des établissements d'enseignement postsecondaire et des ministères. Les composantes du *Plan d'apprentissage de qualité* quant à l'éducation et à la formation de l'enseignement primaire et secondaire ainsi qu'à l'enseignement postsecondaire contiennent des objectifs, initiatives et mesures axées sur la préparation des jeunes et de leurs parents à la transition de l'éducation et de la formation secondaires vers l'éducation et la formation postsecondaires. Cela comprend l'amélioration des programmes d'orientation, l'orientation professionnelle, les cours d'enrichissement et les cours de formation technique et professionnelle ainsi que les renseignements sur l'éducation postsecondaire pour les parents et les étudiants. Nous réaliserons ces mesures grâce à une approche plus générale pour soutenir une culture de l'acquisition continue du savoir au Nouveau-Brunswick.

La province reconnaît la diversité des apprenants permanents et s'efforce de renforcer ses services. Par exemple, l'équipe gouvernementale a été formée afin de mieux servir les clients qui connaissent des difficultés d'apprentissage; les conseillers peuvent maintenant relever les difficultés d'apprentissage, recommander les personnes en vue d'évaluations formatives et offrir l'assistance appropriée. La province poursuivra ce travail, en collaboration avec des partenaires – communautés, employeurs, organisations d'employeurs, syndicats, associations professionnelles ou autres groupes intéressés – afin d'offrir aux apprenants permanents un éventail de services de qualité de soutien à l'apprentissage.

Les services de développement de carrière, tels que les services d'orientation et d'enseignement, aident les apprenants à prendre des décisions plus informées sur leur avenir. Ces services aident les apprenants à déterminer et à valider leurs connaissances, compétences et capacités; à comprendre les possibilités du marché du travail; à faire face au changement et à la transition; à élaborer des plans d'apprentissage personnels et à trouver la meilleure voie pour atteindre leurs buts. Les services aux apprenants permanents habiliteront les individus à devenir des apprenants plus autonomes.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Passer en revue les services de promotion de carrière existants.
- Collaborer avec des partenaires pour livrer une gamme de services destinés à répondre aux besoins des apprenants permanents.
- Encourager les apprenants à être des participants actifs à l'apprentissage continu et à la planification de carrière.
- Promouvoir l'autosuffisance au niveau de l'apprentissage.
- Développer des outils grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui offrent de la flexibilité et favorisent l'indépendance des apprenants.
- Soutenir l'utilisation de plans d'apprentissage personnels.
- Travailler avec des partenaires pour renforcer les services de développement de carrière offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Augmenter l'accessibilité aux services de soutien de l'apprentissage grâce à des approches flexibles et novatrices.
- Intégrer les services de soutien de l'apprentissage aux services destinés aux apprenants adultes tels que le processus ÉRA, l'alphabétisation, la formation en compétences relatives à l'employabilité et la formation d'apprenti.



Nous continuerons à soutenir l'apprentissage en ligne au Nouveau-Brunswick grâce à un accès public à Internet

Les technologies en évolution constante et le changement vers une économie axée sur le savoir ont accru le besoin d'apprendre et de se tenir informé. L'apprentissage en ligne ajoute flexibilité et aisance et augmente les possibilités d'apprentissage. Il constitue aussi un élément important dans une méthode d'« apprentissage mixte » utilisée en association avec d'autres ressources, technologies et pratiques d'apprentissage. Le Nouveau-Brunswick a suivi le rythme de la nouvelle technologie et a investi dans la technologie à large bande.

Le réseau d'accès communautaire offre un accès public à Internet et fonctionne grâce à un partenariat entre les gouvernements, le secteur privé et les groupes communautaires. Ces centres sont des organismes communautaires, sans but lucratif, au niveau local. Ils sont actifs dans plus de 100 communautés de toute la province avec l'assistance d'Industrie Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB), par l'entremise de son réseau de 62 bibliothèques publiques, fournit un accès libre aux services de bibliothèque électronique afin de soutenir l'apprentissage en ligne dans l'ensemble de la province. Le SBPNB fournit un accès public gratuit à cinq laboratoires de formation régionaux ainsi qu'un accès provincial aux ressources en ligne telles que le catalogue provincial, la bibliothèque de référence virtuelle et les bases de données de références.

Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi a récemment élaboré un nouveau programme de formation en ligne pour la préparation aux Tests d'évaluation en éducation générale (GED). La province travaillera avec les apprenants adultes, les communautés, les bénévoles, les établissements d'enseignement postsecondaire et autres intervenants pour s'assurer que la disponibilité de l'accès public à Internet continue à répondre aux besoins des apprenants et, en particulier, à ceux des apprenants adultes.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Passer en revue les produits d'apprentissage disponibles aux centres d'accès communautaires et élaborer de nouveaux produits et services d'apprentissage en ligne pour répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.
- Soutenir les apprenants adultes par des possibilités élargies pour la préparation en ligne des Tests d'évaluation en éducation générale (GED).
- Fournir un accès aux services du gouvernement électronique parmi lesquels la recherche d'emploi en ligne, les demandes, les candidatures et les paiements.
- Explorer des partenariats novateurs pour assurer la viabilité des centres d'accès communautaires.

Nous élaborerons un modèle durable pour les centres de formation des adultes au Nouveau-Brunswick

Les apprenants adultes ont besoin d'une vaste gamme de ressources et de services pour tirer le maximum des possibilités d'apprentissage disponibles, ainsi que pour planifier et naviguer efficacement sur les possibles itinéraires ou voies d'apprentissage qui mènent à leurs buts d'apprentissage. Une fois que les personnes ont commencé à établir leurs buts, ils peuvent commencer à élaborer leurs cartes d'apprentissage ou plans personnels. Ces cartes sont des outils utiles, contenant des informations telles que les options disponibles et les ressources d'apprentissage pertinentes.



Des supports d'apprentissage sont à la disposition des adultes du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire des organisations publiques, privées et sans but lucratif. La province veut accroître l'accessibilité à ces ressources et services pour les apprenants grâce à des centres d'apprentissage aux adultes de sorte que les renseignements, l'orientation et les outils d'apprentissage en ligne, par exemple, soient plus faciles à trouver et à utiliser.

Nous collaborerons avec les apprenants, les établissements d'enseignement, les communautés, les employeurs et autres intervenants afin d'élaborer un modèle pour les centres de formation des adultes, modèle qui soit durable et réponde aux nombreux besoins des apprenants adultes. Ce modèle inclura un appui et des services intégrés et se concentrera sur la qualité, la flexibilité et l'innovation. Il sera mis à l'essai dans plusieurs régions de la province et sera suivi d'autres centres, en fonction des résultats des projets pilotes et du niveau de soutien des intervenants.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Passer en revue les ressources et services existants à disposition des apprenants adultes du Nouveau-Brunswick.
- Passer en revue les meilleures pratiques des centres de formation des adultes dans les autres provinces.
- Établir des partenariats d'apprentissage entre les communautés et les employeurs.
- Établir des besoins en ressources pour les centres de formation des adultes.
- Intégrer les services aux apprenants adultes.
- Élaborer des approches novatrices et flexibles pour livrer des services de développement de la carrière et autres services qui répondent aux besoins régionaux, y compris l'exploration de l'utilisation potentielle de l'infrastructure des écoles publiques à divers endroits pour soutenir les centres d'apprentissage aux adultes.
- D'ici deux ans, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi mettra à l'essai quatre centres de formation des adultes et adaptera ensuite le modèle en fonction des résultats des projets pilotes.

Nous élargirons l'accès aux possibilités d'apprentissage continu en rendant le coût plus abordable pour les apprenants adultes

L'aide financière, relative au milieu d'apprentissage en évolution, est importante pour permettre à plus de gens du Nouveau-Brunswick de profiter des possibilités d'apprentissage. La province reconnaît la valeur de l'investissement dans l'éducation et en avril 2005, elle a introduit l'initiative de remboursement du crédit d'impôt du Nouveau-Brunswick pour les droits de scolarité. Ce nouveau remboursement d'impôt pour des étudiants de l'enseignement postsecondaire fait partie du jalon *Accès à une éducation et à une formation postsecondaire de qualité* du *Plan d'apprentissage de qualité*.

Le ministère de l'Éducation ainsi que celui de la Formation et du Développement de l'emploi continueront à surveiller les besoins futurs des apprenants adultes quant au coût abordable de précieuses possibilités d'apprentissage.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Passer en revue les lois, règlements et politiques en vigueur pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des apprenants adultes.
- Explorer d'autres mécanismes pour encourager les gens du Nouveau-Brunswick à profiter des possibilités d'apprentissage.





OBJECTIF II.

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN ALPHABÉTISATION DES ADULTES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

De récentes études comparant les niveaux d'alphabétisation et de notions de calcul à la prospérité économique dans un grand nombre de pays indiquent clairement un lien entre les deux; les pays peuplés de personnes présentant des niveaux élevés d'alphabétisation et de notions de calcul sont plus performants sur le plan économique. La prospérité économique (et sociale) s'élève parallèlement aux niveaux d'alphabétisation et de notions de calcul. Une amélioration de l'alphabétisation est aussi bénéfique aux individus et à la société en général. Les adultes ayant des compétences plus élevées en alphabétisation sont plus susceptibles de se faire embaucher, d'avoir un style de vie plus sain et sont plus à même d'aider leurs enfants dans leurs études et de participer à la vie urbaine. Le lien fort entre l'alphabétisation et la santé est bien documenté et constitue une raison supplémentaire d'investir dans l'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick. Nous sommes engagés dans un projet à long terme qui vise à offrir l'accès à toute la population du Nouveau-Brunswick qui souhaitent suivre un programme d'alphabétisation des adultes.

Environ soixante pour cent des gens du Nouveau-Brunswick de plus de 16 ans ont un faible niveau d'alphabétisation⁵, près de la moitié d'entre eux se situant au plus bas de l'échelle. Outre l'investissement dans le développement de la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaire, il est aussi essentiel d'aborder le problème des faibles niveaux de scolarité et d'alphabétisation chez les adultes. Il est temps de mettre davantage l'accent sur l'amélioration des niveaux d'alphabétisation des adultes.

Nous mettrons en place un modèle mis à jour pour une alphabétisation de qualité

Depuis 1991, le Programme communautaire de récupération scolaire (PCRS) est la principale méthode de prestation du service d'alphabétisation des adultes subventionnée par l'État. Ce programme communautaire offre une formation des niveaux scolaires de la première à la neuvième année ainsi qu'une préparation aux Tests d'évaluation en éducation générale (GED). La formation est assurée à plus de 100 endroits au Nouveau-Brunswick grâce aux efforts d'un puissant réseau d'organismes communautaires, d'organisations non gouvernementales d'alphabétisation (ONG d'alphabétisation) et de bénévoles, dévoués à offrir un programme de qualité d'alphabétisation des adultes.

Ces dernières années, la province a consulté des ONG d'alphabétisation pour trouver des moyens d'améliorer les services d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick. Un rapport, exécuté sur demande des Partenaires provinciaux en alphabétisation (PPA), a formulé des recommandations pour améliorer les taux d'alphabétisation dans la province, parmi lesquelles : reconnaître l'alphabétisation des adultes comme une partie intégrante de l'apprentissage continu, consolider les mécanismes de financement et de prestation dans un ministère, et s'assurer que les besoins et circonstances changeants qui affectent l'alphabétisation des adultes sont satisfaits.

⁵ Niveaux d'alphabétisation 1-5, comme définis par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)



D'ici un an, le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettra en place un modèle mis à jour pour une alphabétisation de qualité, le nouveau *Programme communautaire d'apprentissage aux adultes*. La province a récemment consolidé la pleine responsabilité de l'alphabétisation des adultes au ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (FDE). Ce ministère continuera à travailler avec les partenaires du programme d'alphabétisation pour fournir un programme de qualité d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick. Le modèle mis à jour inclura une méthode d'apprentissage mixte dans laquelle les individus auront la possibilité d'apprendre dans des contextes individuels et de groupe et d'utiliser des ressources d'apprentissage électroniques et sur papier. Intégrer cette approche aux programmes d'alphabétisation des adultes améliorera les possibilités d'apprentissage pour les apprenants adultes. L'apprentissage mixte fournira aux instructeurs du programme d'alphabétisation des outils supplémentaires pour augmenter les expériences d'apprentissage dans les compétences essentielles de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et des technologies de l'information et de la communication.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Élaborer et mettre en place de nouvelles normes de qualité pour soutenir un programme de qualité supérieure d'alphabétisation des adultes; y compris des normes pour l'enseignement, les qualifications des instructeurs, l'évaluation et le compte rendu des résultats et les établissements d'enseignement.
- Encourager le perfectionnement professionnel pour les instructeurs du programme d'alphabétisation.
- Soutenir l'établissement de comités régionaux communautaires d'alphabétisation des adultes pour superviser la prestation des services d'alphabétisation des adultes.
- Se concentrer sur les services et la formation axés sur l'apprenant pour améliorer les résultats des apprenants et les encourager à continuer leur apprentissage.
- Continuer à évaluer les outils d'évaluation et d'apprentissage en ligne et les incorporer dans la mise en œuvre du programme.
- Utiliser une approche intégrée de promotion et de prestation des services aux apprenants adultes et de l'alphabétisation des adultes.
- Faciliter la transition des apprenants d'une formation en alphabétisation de type communautaire vers une éducation et une formation plus poussées et un emploi stable.
- Encourager les partenariats entre les organismes de santé et les organisations d'alphabétisation.
- D'ici un an, établir des normes relatives à l'évaluation initiale des apprenants et le placement à leur niveau académique.
- D'ici un an, établir des normes relatives aux programmes d'études, au contenu pédagogique et aux évaluations.
- D'ici deux ans, établir des normes relatives aux qualifications et à l'expérience des enseignants, en utilisant une méthode « fondée sur les compétences ».
- D'ici deux ans, offrir des services d'évaluation en ligne.

Nous chercherons à élever les niveaux d'alphabétisation des adultes de sorte que les gens du Nouveau-Brunswick puissent prendre une plus grande place au sein de la population active

Les travailleurs canadiens ont besoin de compétences en alphabétisation plus élevées que dans le passé. La recherche montre que les industries qui ont enregistré une croissance sont celles dont les employés ont des niveaux de compétences relativement élevés. Elle indique que les adultes ayant un niveau d'alphabétisation 3 ou plus, sont plus susceptibles de participer à la population active et de contribuer à la croissance économique.





La province travaillera avec les apprenants adultes, Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc. (ANBI), Partenaires provinciaux en alphabétisation (PPA), Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB), les communautés, les employeurs et autres intervenants pour élever les niveaux d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Travailler à assister les adultes qui font partie de la population active ou qui veulent intégrer la population active, augmenter leurs compétences en alphabétisation.
- Encourager la formation pour les bénévoles du programme d'alphabétisation.
- Introduire de nouveaux modes de prestation, tels que la formation en ligne, pour offrir à l'alphabétisation une méthode d'apprentissage mixte.
- Incorporer à l'alphabétisation les compétences relatives à l'employabilité.
- Collaborer avec des groupes d'alphabétisation pour augmenter la participation au programme d'alphabétisation des adultes.
- Reconnaître les contributions des bénévoles.



Nous encouragerons les petites et moyennes entreprises à soutenir l'alphabétisation des adultes en milieu de travail

La technologie grandissante fait naître un besoin de travailleurs ayant des niveaux élevés d'alphabétisation. Étant donné que les nouvelles technologies sont mises en place en milieu de travail, les personnes ayant de faibles niveaux de compétences en alphabétisation font face à un plus grand risque. À titre d'exemple, les individus ayant de faibles compétences peuvent rencontrer des difficultés à suivre des manuels de formation et ne pas avoir les compétences en alphabétisation indispensables pour participer aux séances de formation.

Les employeurs du Nouveau-Brunswick ont tout à gagner à renforcer une main-d'œuvre plus qualifiée. Des études ont montré que les travailleurs ayant des compétences élevées en lecture et en écriture contribuaient aux taux globaux de croissance économique en ajoutant de la flexibilité, de la productivité et une plus grande compétitivité à l'échelle nationale et internationale.

Les employeurs peuvent être une aide précieuse pour leurs employés qui cherchent à atteindre de plus hauts niveaux d'alphabétisation et certains se sont d'ailleurs déjà engagés à cet égard.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Aider les petites et moyennes entreprises à organiser, en milieu de travail, un programme d'alphabétisation qui réponde aux besoins des employeurs et des travailleurs.
- Encourager des conditions de travail flexibles adaptées aux besoins d'apprentissage des travailleurs.
- Travailler avec les communautés, les employeurs, les groupes d'employeurs, les syndicats, les bibliothèques publiques, les centres d'accès communautaires et autres pour améliorer la prestation d'un service d'alphabétisation des adultes en milieu de travail.
- Encourager les employeurs à créer un climat de travail où l'alphabétisation tient une place importante qui offre aux travailleurs la possibilité d'utiliser et d'améliorer leurs niveaux d'alphabétisation.
- Reconnaître les employeurs qui s'engagent à aider leurs employés en élevant leurs niveaux d'alphabétisation.



OBJECTIF III.

ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE ET D'EMPLOI GRÂCE À L'UTILISATION DE L'ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Notre but de compétitivité dans une économie axée sur le savoir nécessite que la province augmente la portée et le niveau de compétences de sa population active. L'Évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) est un processus que nous utiliserons pour nous permettre d'atteindre ce but. En soutenant et en présentant l'ÉRA dans la province, nous nous assurerons que plus de gens du Nouveau-Brunswick sont bien placés pour participer à la nouvelle économie.

Évaluation et reconnaissance des acquis

« est un processus systématique consistant à établir, à noter, à évaluer et à reconnaître des compétences (habiletés, attitudes, valeurs). Cet apprentissage peut être acquis par l'entremise des études formelles et informelles, y compris l'expérience professionnelle et personnelle, la formation, les études indépendantes, le bénévolat, les voyages, les passe temps et les expériences familiales. La reconnaissance des acquis peut être utilisée pour répondre aux exigences des programmes d'éducation et de formation; pour le certificat de compétences ou la reconnaissance professionnelle; pour l'entrée sur le marché du travail et le renforcement des capacités organisationnelles et des capacités des ressources humaines. » Traduction libre (L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis)

La recherche actuelle montre que de nombreux adultes comprennent peu l'éventail et la profondeur des compétences et de l'apprentissage qu'ils ont acquis au cours de leur vie et à travers leur expérience professionnelle ainsi que dans leurs études et leur formation formelle. Ils ne se rendent peut être pas compte qu'une bonne partie de leur apprentissage est transférable à de nouveaux défis et possibilités auxquels ils font face. L'ÉRA est un processus qui permet aux personnes d'établir pleinement et précisément leurs forces et faiblesses en matière d'apprentissage.

L'accès à des programmes d'éducation et de formation postsecondaires et la progression au sein de ces programmes peuvent être renforcés par une utilisation efficace des méthodologies d'évaluation et de reconnaissance des acquis. L'utilisation de l'ÉRA peut renforcer l'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires pour les apprenants adultes et les apprenants permanents en facilitant l'accès au programme pour les personnes qui n'ont pas les titres de compétences officiels pour être admissibles mais qui ont les capacités de réussir.

Les collaborations entre le gouvernement provincial et les établissements privés et publics d'apprentissage et de formation assureront le succès des initiatives de l'ÉRA. *L'établissement de l'ÉRA en tant que priorité a commencé dans l'initiative Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité, le jalon de l'éducation et de la formation postsecondaires du Plan d'apprentissage de qualité qui a été publiée plus tôt cette année.* Ce document contenait un engagement à créer une approche centralisée à l'ÉRA. Il inclut également la collaboration avec des établissements publics et privés d'enseignement postsecondaire pour encourager des programmes soutenus d'éducation permanente au Nouveau-Brunswick.



Nous continuerons à renforcer ces mesures en nous assurant que le processus de l'Évaluation et reconnaissance des acquis reconnaît l'apprentissage continu de façon concrète et qu'il soit conforme aux valeurs et croyances présentées dans cet énoncé de politique. Les adultes qui participent aux activités de l'ÉRA saisiront la valeur de leur apprentissage. Si cette participation inclut des services de développement de la carrière efficaces, comme l'orientation professionnelle, les adultes commenceront à prendre en charge leur apprentissage. Le processus aidera les adultes à devenir plus autonomes lorsqu'ils apprendront à reconnaître et à promouvoir leurs atouts; à évaluer leurs besoins par rapport à leurs objectifs de formation et d'emploi et à accéder aux services et programmes leur permettant de répondre à ces besoins.



L'Évaluation et reconnaissance des acquis comporte deux composantes. La composante *évaluation* inclut une évaluation de l'apprentissage et une validation de l'apprentissage effectué. La deuxième composante, *reconnaissance*, est la reconnaissance de l'apprentissage par l'apprenant et aussi par un tiers, tel qu'un établissement d'enseignement ou un employé.

L'ÉRA économise à la fois du temps et des ressources. En établissant et en validant les compétences et les connaissances d'une personne et en les comparant aux normes des compétences de formation ou d'emploi, l'ÉRA peut réduire le besoin de cours ou d'éléments de formation répétitifs. L'ÉRA peut fournir un moyen fiable d'évaluer et d'adapter les compétences aux besoins du milieu de travail et peut contribuer à établir une base de développement de carrière et de planification de l'éducation.

En collaborant, le gouvernement, les établissements d'enseignement postsecondaire, les employeurs, les syndicats et autres intervenants peuvent promouvoir l'utilisation de l'ÉRA de sorte que les possibilités d'apprentissage, de formation et d'emploi soient plus accessibles aux gens du Nouveau-Brunswick.

Un autre processus important et connexe est le transfert de crédits. Ce processus augmente les possibilités d'apprentissage et d'emploi car il offre une mobilité transparente entre les établissements d'enseignement postsecondaire. Une telle mobilité est essentielle pour accroître la participation des gens du Nouveau-Brunswick à l'économie axée sur le savoir. Il est aussi primordial de développer une culture de l'enseignement aux adultes et de l'apprentissage continu en éliminant les obstacles pour les adultes du Nouveau-Brunswick à la poursuite de leur éducation postsecondaire et de leurs expériences de formation.

Nous renforcerons l'accès aux services d'évaluation de l'ÉRA

Renforcer l'accès aux services d'évaluation de l'ÉRA est crucial pour améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage pour les adultes qui ont une expérience pertinente mais qui n'ont pas les titres de compétences officiels. Les adultes qui terminent la composante d'évaluation peuvent se diriger vers un choix de formation en sachant que leur acquis a été pris en compte.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Passer en revue les méthodes et outils existants de l'ÉRA, y compris ceux mis à l'essai par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi et celui de Services familiaux et communautaires, ainsi que ceux utilisés dans d'autres provinces.
- Utiliser de meilleures pratiques pour développer les méthodes d'évaluation des acquis en vue d'une utilisation dans les programmes et services du gouvernement provincial.



- S'assurer que les services d'évaluation des acquis sont offerts ou gérés par des intervenants certifiés de l'ÉRA.
- D'ici trois ans, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (FDE) intégrera les services d'évaluation de l'ÉRA aux initiatives de formation dans les domaines de l'alphabétisation des adultes, les compétences relatives à l'employabilité et le stage. Les services seront accessibles aux centres de formation des adultes (sites pilotes), sur les sites choisis du *Programme communautaire d'apprentissage aux adultes* et aux bureaux de l'emploi du ministère de la FDE.

Nous intégrerons les services de l'ÉRA dans les services professionnels de counseling d'emploi et de gestion de cas

Le monde du travail est en constante mutation et les personnes doivent sans cesse acquérir de nouvelles compétences et continuer à assimiler des connaissances pour s'accorder aux progrès du marché de l'emploi et des exigences de nouvelles compétences. L'ÉRA est un outil utile pour l'identification et la validation des compétences et de l'apprentissage des adultes et le processus de l'ÉRA peut aider les personnes à atteindre leurs objectifs d'apprentissage et d'emploi. Les adultes à différents stades de leur vie, y compris ceux qui veulent reprendre un apprentissage déterminé, choisir un cheminement de carrière viable ou développer des compétences en gestion de carrière, peuvent bénéficier de l'ÉRA.

Les conseillers formés aux méthodologies de l'ÉRA offrent des conseils et aident les apprenants à se fixer des buts d'apprentissage. Ils aident aussi les individus à préparer des portfolios qui peuvent servir à valider l'apprentissage. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick soutient l'utilisation de l'ÉRA dans ses services de counseling d'emploi professionnel et de gestion de cas. Les conseillers du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (FDE) et du ministère des Services familiaux et communautaires (SFC) reçoivent une formation de perfectionnement professionnel aux méthodologies de l'ÉRA et ces ministères disposent d'intervenants certifiés de l'ÉRA qui peuvent offrir des services en élaboration de portfolio. Plus le personnel formé sera nombreux, plus les services se développeront pour assister un plus grand nombre d'apprenant dans l'ensemble de la province.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Le ministère de la FDE et le ministère des SFC établiront les rôles et responsabilités des conseillers en emploi et des gestionnaires de cas dans le processus de l'ÉRA.
- Le ministère de la FDE et le ministère des SFC continueront à inclure l'ÉRA dans les initiatives de formation des conseillers en emploi et des gestionnaires de cas.
- Le ministère de la FDE et le ministère des SFC s'assureront que le personnel certifié en tant qu'intervenants de l'ÉRA reçoit des possibilités permanentes de perfectionnement professionnel en ÉRA.
- D'ici quatre ans, chaque région du ministère de la FDE aura son propre intervenant certifié en ÉRA.
- D'ici quatre ans, les services de l'ÉRA seront intégrés aux services de counseling et de gestion de cas du ministère de la FDE et du ministère des SFC.
- Mener une recherche sur la formation et la reconnaissance professionnelle des intervenants de l'ÉRA.



Nous élaborerons des applications de l'ÉRA pour l'apprentissage et la certification



Le *Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* établit des objectifs de performance en matière d'économie et d'emploi pour 2002-2012. Les prévisions du gouvernement montrent que 15 % des emplois disponibles en raison de l'attrition au cours de cette période seront les métiers du bâtiment, du transport et de la conduite de machines. En outre, plus de 40 % des nouveaux emplois devant être créés dans le cadre du Plan exigeront une formation de niveau collégial, y compris une formation d'apprenti.

Les adultes faisant preuve de savoir et de compétences, acquises par le biais d'un apprentissage informel et d'une expérience professionnelle, pourront avoir plus rapidement accès à la formation d'apprenti grâce à l'ÉRA. La reconnaissance officielle des acquis peut aussi réduire les temps de formation des apprentis.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Élaborer et officialiser des applications de l'ÉRA pour la formation d'apprenti.
- Intégrer le processus de l'ÉRA au modèle de formation d'apprenti.
- Officialiser les méthodologies/applications de l'ÉRA pour les cours de formation d'apprenti au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.
- Communiquer le modèle intégré aux apprenants adultes, aux conseillers en orientation, aux syndicats et aux autres groupes intéressés.
- D'ici deux ans, le modèle intégré sera mis en œuvre pour renforcer l'accès aux programmes de formation d'apprenti et, le cas échéant, accélérer les temps de formation menant à la reconnaissance professionnelle.

Nous présenterons et soutiendrons l'utilisation de l'ÉRA en milieu de travail

L'évaluation et reconnaissance des acquis peut servir à évaluer les aptitudes et les compétences des employés. L'ÉRA est particulièrement utile pour les personnes qui n'ont pas les titres de compétences officiels mais qui ont acquis un savoir et des compétences pertinents par l'entremise d'un apprentissage informel ou d'une expérience professionnelle.

Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, en partenariat avec le gouvernement fédéral, dirige un projet pilote de trois ans qui incorpore l'évaluation et reconnaissance des acquis. Ce projet, qui a commencé en 2003, offre des services de l'ÉRA aux adultes afin de les aider à intégrer rapidement et de façon fructueuse la population active. Les résultats du projet pilote aideront à établir des normes et des protocoles et à élaborer des outils de qualité pour l'évaluation de l'apprentissage.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Établir des partenariats entre les établissements d'enseignement, les employeurs et les syndicats.
- Faire la promotion de l'ÉRA aux employeurs, en particulier la partie « reconnaissance » du processus.
- Élaborer et tester des outils d'évaluation en ligne et encourager leur utilisation.
- Collaborer avec des partenaires pour établir des normes et des protocoles.



Nous présenterons et nous soutiendrons l'ÉRA, son utilisation et sa reconnaissance dans les programmes d'éducation et de formation postsecondaires

L'accès à des programmes d'éducation et de formation postsecondaires et la progression au sein de ces programmes peuvent être renforcés par une utilisation efficace des méthodologies d'évaluation et de reconnaissance des acquis. L'utilisation de l'ÉRA peut renforcer l'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires en facilitant l'accès au programme pour les personnes qui n'ont pas les titres de compétences pour être admissibles mais qui ont les capacités de réussir.

Les collaborations entre le gouvernement provincial et les établissements privés et publics d'apprentissage et de formation assureront le succès des initiatives de l'ÉRA.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Nous travaillerons avec les universités, collèges et établissements privés du Nouveau-Brunswick pour augmenter l'étendue et le nombre de transferts de crédits reconnus, les programmes articulés, les possibilités d'apprentissage électronique et les services de l'ÉRA offerts par les universités, les collèges et les établissements privés. Cette stratégie aidera les gens du Nouveau-Brunswick à faire valoir leurs acquis, leurs titres de compétences étrangers et leur expérience professionnelle de tout type en vue de l'obtention de titres de compétences postsecondaires.
- Le Nouveau-Brunswick encouragera l'élaboration de programmes réguliers et soutenus d'éducation permanente dans des secteurs et industries stratégiques, se fondant à la fois sur une ÉRA améliorée et des partenariats avec les établissements de formation et d'enseignement.



Nous augmenterons les possibilités pour les apprenants adultes grâce au transfert de crédits et à une programmation articulée au sein des établissements d'enseignement postsecondaire

Le transfert de crédits au sein des établissements d'enseignement postsecondaire est important dans ce sens qu'il offre plus de choix et de flexibilité aux apprenants adultes. Il permet aux adultes ayant quitté le système d'éducation ou de formation postsecondaire de recevoir des crédits pour les cours qu'ils ont déjà suivis s'ils choisissent de reprendre leurs études dans un autre établissement.

Les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick ont accru leurs possibilités de programmes articulés entre les universités et le réseau CCNB/NBCC. Il s'agit d'un programme d'études qui incorpore les composantes d'un programme postsecondaire organisé par un établissement participant aux composantes d'un programme postsecondaire présenté par un autre. Le but général est d'offrir à l'étudiant une base éducative théorique saine, ainsi qu'une formation pratique.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation travaillera avec les universités du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que tous les cours préliminaires de première et de deuxième année sont transférables d'un établissement à l'autre.
- D'ici deux ans, le ministère de l'Éducation et celui de la Formation et du Développement de l'emploi travailleront avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick pour augmenter les possibilités de programmes articulés dans la province.

OBJECTIF IV.

ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS POUR LES GENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK GRÂCE À LA FORMATION DES COMPÉTENCES RELATIVES À L'EMPLOYABILITÉ ET À DES SERVICES DE CERTIFICATION PLUS DÉVELOPPÉS

Les adultes sont animés du désir de faire appel à leur apprentissage et à leurs études à des fins pratiques. Pour les adultes, l'apprentissage doit être pratique, autonome, pertinent, immédiat et utile. Lorsque les adultes reçoivent des titres de compétences pour leur apprentissage, ils peuvent accéder à de meilleures perspectives d'emploi et sont plus motivés à apprendre. L'évaluation, l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle constituent des éléments importants de notre plan afin d'accroître les possibilités d'emploi pour les apprenants adultes.

La province a élaboré un grand nombre de services pour adultes et possède des connaissances dans les domaines de l'administration de tests, de l'évaluation et de la reconnaissance professionnelle. Ces services, qui comprennent les Tests d'évaluation en éducation générale (GED) et l'évaluation de langue seconde, sont fournis à des milliers de gens du Nouveau-Brunswick chaque année. Cependant, il existe toujours un besoin de services supplémentaires qui intègrent la souplesse et l'accessibilité dans leur conception.

Les programmes de formation et la reconnaissance professionnelle dans les compétences relatives à l'employabilité sont de nouveaux services qui peuvent s'avérer très utiles aux gens du Nouveau-Brunswick. Un certificat en compétences relatives à l'employabilité, axé sur les compétences directement liées aux besoins des employeurs, sera une attestation reconnue et appréciée par les personnes et les employeurs.

Compétences relatives à l'employabilité

Voici neuf compétences essentielles établies par Développement des ressources humaines Canada :

- lecture des textes;
- utilisation des documents;
- rédaction;
- calcul;
- communication verbale;
- capacité de raisonnement;
- travail d'équipe;
- informatique;
- formation continue.

Les compétences relatives à l'employabilité sont des compétences habilitantes qui permettent « d'aider les gens à accomplir les tâches qu'exige leur emploi; de fournir aux gens une base pour acquérir d'autres compétences et se livrer à d'autres activités de la vie quotidienne; d'améliorer la capacité des gens à s'adapter au changement en milieu de travail » (*Making the Skills Connection*, RHDC et Conference Board du Canada).



La province élaborera et mettra en œuvre des programmes de formation pour les apprenants adultes qui leur permettront d'acquérir divers niveaux de compétences relatives à l'employabilité, qui peuvent être certifiés, dans le but de les aider à trouver et à conserver un emploi intéressant. D'autres programmations accompagnées des titres de compétences appropriés seront élaborées, de façon continue, en vue de répondre aux besoins de l'économie en évolution du Nouveau-Brunswick.

Nous élaborerons et mettrons en œuvre un programme de formation axé sur les compétences relatives à l'employabilité menant à une reconnaissance professionnelle



Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi procède à un projet pilote qui dispense une formation en compétences relatives à l'employabilité visant à aider les participants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail et y demeurer. Nous prévoyons offrir un programme en compétences relatives à l'employabilité partout au Nouveau-Brunswick, afin que les adultes intégrant ou réintégrant le marché du travail puissent avoir accès à de meilleures possibilités d'emploi. Une reconnaissance professionnelle en compétences relatives à l'employabilité fournira aux employeurs un outil pour les aider à embaucher des employés qualifiés et à prendre de meilleures décisions en matière de ressources humaines.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Élaborer et tester un modèle de programme provincial en passant en revue le projet pilote et en évaluant les programmes d'études, les techniques d'évaluation, la certification, les meilleures pratiques et les réussites.
- Livrer un programme de formation dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick qui permettra aux apprenants adultes d'acquérir les compétences relatives à l'employabilité dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'emploi.
- Promouvoir le programme de formation et la certification auprès des personnes, des organismes et des organisations, des communautés, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.
- Reconnaître les réussites des apprenants et des employeurs.
- D'ici trois ans, la formation et la certification en compétences relatives à l'employabilité seront disponibles dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Nous incorporerons la formation en compétences relatives à l'employabilité au sein des programmes d'apprentis

La formation en compétences relatives à l'employabilité particulières à un emploi s'assurera que les apprentis intègrent le marché du travail avec les compétences nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Le fait d'acquérir ces compétences, ces attitudes et ces comportements lors de leur apprentissage garantira une transition en douceur de l'école au travail ou à d'autres études et d'un emploi à l'autre, aidant les gens du Nouveau-Brunswick à mieux gérer les nombreux changements qu'ils connaîtront dans leur vie professionnelle.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Élaborer des programmes d'enseignement pour fournir les compétences relatives à l'employabilité aux apprentis pendant leur formation.
- Promouvoir le besoin pour des compétences relatives à l'employabilité particulières à un emploi envers les apprenants adultes, les travailleurs et les adultes sans emploi ou sous employés.
- Suivre la situation d'emploi des adultes qui ont obtenu une reconnaissance

professionnelle en compétences relatives à l'employabilité.

- Reconnaître les réussites des apprenants.
- D'ici trois ans, nous veillerons à ce que les apprentis reçoivent, dans le cadre de leur programme, une formation en compétences relatives à l'employabilité à un niveau nécessaire à l'emploi qu'ils souhaitent occuper.

Nous accroîtrons les services de reconnaissance professionnelle pour satisfaire aux besoins des milieux de travail en évolution au Nouveau-Brunswick

D'autres services de reconnaissance professionnelle sont nécessaires, lorsqu'il y a lieu, afin de répondre à l'accroissement des exigences professionnelles en évolution des lieux de travail d'aujourd'hui. Les employeurs veulent une main d'œuvre qualifiée et adaptable et l'une des façons les plus rentables pour former les employés est celle d'un programme d'apprenti. Les entreprises retirent des avantages, notamment un accroissement de la productivité et des produits et services de qualité supérieure.

Les travailleurs bénéficient également des programmes d'apprentissage. En tant qu'apprentis, ils acquièrent une expérience précieuse et ont une bonne idée des attentes des employeurs. Ils ont également la chance de pouvoir étudier tout en conservant leur emploi.

Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires, les employeurs et les apprentis, en vue de mettre en place des services de reconnaissance professionnelle qui sont pertinents aux milieux de travail en évolution du Nouveau-Brunswick. Nous veillerons à ce que nos partenaires continuent de recevoir des services de haute qualité dont ils ont besoin pour pouvoir réussir.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Poursuivre notre collaboration avec l'industrie et évaluer le besoin de nouveaux titres de compétences.
- Explorer des façons d'ajouter plus de flexibilité aux Tests d'évaluation en éducation générale (GED).
- Promouvoir les avantages de la reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, des employés et des personnes intéressées à faire carrière dans le domaine des métiers.





OBJECTIF V.

ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION POUR LES ADULTES ACTIFS

Une étude canadienne, l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE), démontre que plus le niveau d'instruction d'un employé est élevé, plus grandes seront ses chances de recevoir une formation en milieu de travail. L'étude conclut également que⁶ la plupart des entreprises comptant 100 employés et plus ont présenté des possibilités de formation à leurs employés alors que moins de la moitié des plus petites entreprises (comptant moins de 20 employés) ont offert une formation à leurs employés. Les travailleurs ayant un faible niveau d'instruction et d'alphabétisation et les personnes travaillant pour de petites entreprises sont désavantagés en matière de formation en milieu de travail. Le perfectionnement professionnel à tous les niveaux est un investissement important pour les personnes et les employeurs.

L'apprentissage et la formation en milieu de travail sont essentiels aux fins de mise en valeur de la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour consolider l'économie du Nouveau-Brunswick. Un récent rapport préparé pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) établit la main d'œuvre actuelle comme un secteur clé du plan d'action fédéral en matière de compétences et d'apprentissage, énonçant : « Les Canadiens et les Canadiennes dont la capacité de contribuer au bien-être économique du Canada n'a pas encore été entièrement atteinte devront former de nouvelles sources de travailleurs qualifiés. » Alors que l'apprentissage en milieu de travail a de nombreux avantages autant pour les employeurs que pour les employés, tels qu'une satisfaction professionnelle accrue, la réduction du stress, un environnement de travail plus sécuritaire et une augmentation de la productivité, les entreprises ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour contribuer à la formation. C'est particulièrement le cas des plus petites entreprises.

Les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas suffisamment de ressources pour former leurs employés peuvent tirer profit d'une démarche axée sur des partenariats de formation. Les agences du Réseau Entreprise ont d'ailleurs adopté une telle démarche. Les agences ont établi des réseaux et des relations de travail entre les employeurs, les ministères du gouvernement, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement; ensemble elles relèvent les besoins de formation et élaborent des solutions concertées.

Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi a mis en œuvre un projet pilote d'apprentissage en milieu de travail qui a aidé les petites et moyennes entreprises (PME) à intégrer des programmes de formation en milieu de travail. Le projet était centré sur les programmes de formation de base et de compétences relatives à l'employabilité qui incorporent des problèmes précis en milieu de travail et des documents dans le plan de formation. Les employeurs prenant part à ce projet pilote veulent mettre en œuvre la formation en milieu de travail et entrevoient les avantages pour leur entreprise et leurs employés.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick invite les intervenants à travailler ensemble en vue d'accroître les possibilités de formation en milieu de travail au Nouveau-Brunswick. La province invite les employeurs, les syndicats, les associations et les autres ordres de gouvernement à appuyer les initiatives en matière de formation et de développement professionnel qui donneront à la population du Nouveau-Brunswick des possibilités de parfaire leurs compétences

⁶ Skills Upgrading Initiatives in Canada: Regional Case Studies (janvier 2005)



nécessaires afin de s'adapter à un milieu de travail en constante évolution. Ce soutien de la part des intervenants encouragera les travailleurs à profiter des possibilités d'apprentissage et de formation et à assumer un rôle actif dans le perfectionnement de leurs compétences. La province collaborera avec des partenaires en vue d'augmenter les possibilités d'apprentissage et de formation pour les travailleurs qui n'ont pas l'occasion de recevoir de la formation et invitera le gouvernement fédéral à participer à des initiatives de perfectionnement professionnel.

Nous nous concentrerons sur l'augmentation de possibilités d'apprentissage et de formation au sein des petites et moyennes entreprises

Comme le Nouveau-Brunswick effectue une transition vers une économie axée sur le savoir, les entreprises de tous les secteurs doivent s'adapter au changement afin de connaître le succès. Alors que de nombreux gros employeurs ont les ressources suffisantes pour appuyer l'apprentissage en milieu de travail et les possibilités de formation, les plus petites entreprises ne peuvent pas toujours compter sur ces ressources. Dans notre province, les petites entreprises embauchent un grand nombre de la population active. En 2001, plus de 37 % de la population du Nouveau-Brunswick (ou 120 000 personnes) ont travaillé pour des entreprises qui comptaient moins de 20 employés.

Des études canadiennes sur les initiatives de formation en milieu de travail démontrent que la formation offre des avantages importants autant pour les employeurs que pour les employés. Parmi les avantages, on dénote une amélioration de la qualité du travail, une augmentation du rendement au travail, des employés en meilleure santé, des fiches de sécurité supérieures ainsi qu'une plus grande capacité à composer avec le changement en milieu de travail.

La province travaillera avec les petites et moyennes entreprises afin d'augmenter les possibilités d'apprentissage et de formation pour les gens du Nouveau-Brunswick actuellement sur le marché du travail.



Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Examiner les possibilités de financement avec le gouvernement fédéral pour la prestation d'initiatives de perfectionnement des compétences en milieu de travail.
- Stimuler les partenariats d'apprentissage entre les employeurs, les groupes d'employeurs, les établissements d'enseignement et les autres intervenants.
- Promouvoir le renforcement des compétences parrainé par l'employeur et encourager les propriétaires et les gestionnaires de petites entreprises à se faire les champions de cette initiative.
- Reconnaître les nouvelles initiatives de formation des petites et moyennes entreprises.
- Collaborer avec des partenaires en vue de promouvoir les meilleures pratiques auprès des moyennes entreprises.

Nous offrirons des services de soutien en matière d'apprentissage et de formation aux petites et moyennes entreprises

La province offre une panoplie de services de soutien afin d'aider les employeurs à répondre à leurs besoins de formation. Comme l'économie axée sur le savoir continue à progresser, les employeurs seront aux prises avec des exigences de plus en plus grandes pour former les travailleurs. Nous aiderons les entreprises du Nouveau-Brunswick à satisfaire à ces exigences en leur fournissant davantage de services de soutien en matière d'apprentissage et de formation.



Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi a créé des partenariats avec des groupes d'employeurs dans le but de trouver des moyens pour appuyer les petites et moyennes entreprises. Le projet pilote visait l'aide aux employeurs avec les évaluations d'apprentissage et la personnalisation des plans d'apprentissage et de formation.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :



- Déterminer les meilleures pratiques provenant du projet pilote d'apprentissage en milieu de travail.
- Étudier des moyens pour aider les petites et moyennes entreprises avec les évaluations de formation en milieu de travail et les ressources de formation pour les capacités d'alphabétisation et les compétences relatives à l'employabilité.
- Appuyer l'initiative, les partenariats à valeur ajoutée afin d'aider les petites et moyennes entreprises.
- Collaborer avec les partenaires en vue d'élaborer des méthodes et des outils personnalisés d'évaluation de la formation afin d'aider les petites et moyennes entreprises à déterminer leurs besoins de formation.
- Réunir les renseignements relatifs aux ressources de formation.
- Encourager les partenaires à étendre leurs ressources de formation.
- Favoriser les services d'évaluation de l'apprentissage et des ressources de formation personnalisées.
- Collaborer avec les partenaires afin de lancer un portail d'information et d'apprentissage dans le but d'aider les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Nous favoriserons le perfectionnement professionnel

Les travailleurs du Nouveau-Brunswick ont besoin de perfectionnement professionnel pour demeurer au courant et pour s'assurer de leur avancement professionnel. Cela permet aux travailleurs de se perfectionner davantage dans leur domaine de travail et d'accroître la productivité, qui est un catalyseur clé de la croissance économique. Le perfectionnement professionnel dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des affaires et de la technologie est particulièrement important au Nouveau-Brunswick.

Nous continuerons de travailler avec des instructeurs privés de formation professionnelle, des employeurs, des associations professionnelles et des établissements d'enseignement postsecondaire pour mettre à profit les possibilités pour les apprenants qui veulent poursuivre leur perfectionnement professionnel.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Encourager les employeurs, les associations professionnelles et les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir aux professionnels des possibilités d'éducation et de formation et étudier l'élaboration de normes de certification pour les instructeurs privés de formation professionnelle.
- La province appuiera le perfectionnement professionnel des employés du secteur public.

OBJECTIF VI.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES POUR SOUTENIR L'APPRENTISSAGE CONTINU

Dans une économie axée sur le savoir, l'accès à l'information et la capacité à l'utiliser efficacement constituent des éléments essentiels qui appuient l'alphabétisation, l'apprentissage continu et l'autonomie individuelle. Depuis 1954, les bibliothèques publiques du Nouveau Brunswick font partie d'une infrastructure provinciale clé offrant un accès à l'information et aux possibilités d'apprentissage continu pour tous les âges. Le réseau de 62 bibliothèques publiques et de quatre bibliobus représente un système unique au Canada et un atout important pour l'apprentissage continu dans cette province – il offre une carte de bibliothèque publique provinciale, une collection de livres et de documents français et anglais accessibles dans l'ensemble de la province, un accès gratuit à Internet dans chaque bibliothèque publique, un partenariat communautaire et gouvernemental de longue date en matière de prestation de services et un catalogue provincial informatisé de renommée nationale.

Les bibliothèques publiques sont la source principale d'information fiable dans la communauté. Elles ont le mandat d'offrir cette information gratuitement et de façon équitable à tous les citoyens. Les bibliothèques publiques sont des lieux privilégiés pour les personnes qui veulent élargir leurs connaissances et poursuivre leurs buts.

Des statistiques montrent que la population fait bon usage des bibliothèques publiques. Actuellement, 40 % des gens du Nouveau-Brunswick ont une carte de bibliothèque publique. En 2005, les gens du Nouveau Brunswick :

- ont posé plus de 208 000 questions axées sur l'information et la recherche;
- ont emprunté plus de 2,9 millions d'articles (livres, etc.) dans l'ensemble de la province;
- ont utilisé 306 ordinateurs d'accès public dans les bibliothèques plus de 309 000 fois;
- ont consulté plus de 1,6 million de documents imprimés dans les bibliothèques publiques; et
- ont accédé aux services de bibliothèque électronique du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) plus de 1,7 million de fois.
- De plus, plus de 179 000 personnes au Nouveau-Brunswick ont participé à 9 300 programmes offerts par les bibliothèques publiques.

Nous prévoyons améliorer les services de bibliothèque publique offerts sur place et en ligne, et assurer un accès équitable à l'information et aux services pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. En misant sur la capacité des bibliothèques publiques de répondre aux besoins des gens du Nouveau Brunswick dans une économie axée sur le savoir, nous atteindrons un objectif fondamental qui consiste à appuyer les gens du Nouveau-Brunswick dans leur apprentissage continu.



Nous développerons des collections de bibliothèques publiques pertinentes et de qualité

Pour que les gens du Nouveau Brunswick puissent réussir dans l'économie d'aujourd'hui axée sur le savoir, il est essentiel de favoriser un accès équitable à l'information par l'entremise d'investissements accrus dans le développement des collections des bibliothèques publiques.

La province continuera de s'assurer que le financement destiné aux collections des bibliothèques publiques est distribué de façon équitable dans l'ensemble de la province. La province continuera aussi d'appuyer la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau Brunswick au fur et à mesure que son succès prendra de l'ampleur et que ses efforts auront des répercussions favorables sur le développement des collections.

Nous continuerons de fournir des collections en français et en anglais dans divers formats qui répondent aux besoins éducatifs, d'information, culturels et récréatifs des gens du Nouveau Brunswick.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- D'ici cinq ans, établir et maintenir un financement annuel supplémentaire de façon à atteindre un investissement annuel par habitant qui correspondra à la moyenne nationale pour les collections de bibliothèque publique. Cet investissement permettra de renforcer la qualité et la quantité de documents imprimés et audiovisuels, ainsi que de ressources électroniques, disponibles en français et en anglais dans les bibliothèques publiques, et d'offrir aux gens du Nouveau Brunswick l'accès à des informations à jour et pertinentes qui répondent à leurs besoins sur le plan de l'apprentissage continu. Certaines collections spéciales seront achetées, notamment des ressources pour appuyer l'alphabétisation des adultes et la formation liée à l'employabilité et aux compétences en milieu de travail.
- Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) et la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau Brunswick établiront des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé pour enrichir les collections des bibliothèques de la province dans divers formats et domaines d'intérêt.

Nous développerons des services de bibliothèques publiques équitables et de qualité



Les services de bibliothèque publique sont offerts par l'entremise d'un partenariat entre la province et les communautés. Les partenaires communautaires locaux peuvent être des municipalités ou des associations de personnes. Dans le cas des bibliothèques publiques scolaires, les districts scolaires sont un troisième partenaire. En général, la province est responsable, par l'entremise du Service des bibliothèques publiques du Nouveau Brunswick, de la gestion et de la prestation des services de bibliothèque publique, y compris la dotation en personnel et les collections. Les municipalités participantes (ou les associations de personnes) et les districts scolaires ont la responsabilité de fournir et d'entretenir les installations et le matériel pour la prestation des services de bibliothèque publique ou de bibliothèque publique scolaire. Les districts scolaires couvrent 50 % des salaires ainsi que les coûts liés à l'achat des collections qui servent expressément à appuyer le programme d'enseignement scolaire.

Une bibliothèque publique scolaire a ouvert ses portes sur l'île Grand Manan en 2001, il s'agissait de la première nouvelle bibliothèque publique à être inaugurée depuis 1992. Nous avons également remplacé le bibliobus de la Région de bibliothèques Chaleur par un véhicule adapté aux fauteuils roulants afin d'améliorer l'accès aux services de bibliothèque dans la région.



La province a fait un important progrès sur le plan de l'harmonisation de la structure du réseau des bibliothèques publiques. Nous poursuivrons notre travail d'élaboration d'un plan d'ensemble concernant la normalisation des heures d'ouverture et des niveaux de dotation en personnel en vue de mieux planifier la mise en place de services équitables pour l'avenir.

Nous continuerons de promouvoir l'utilisation des services de bibliothèque et de référence pour l'apprentissage continu en créant des partenariats avec des groupes communautaires, des organismes, des entreprises et des établissements d'enseignement afin de partager des ressources précieuses et de fournir un meilleur accès aux services pour les gens du Nouveau-Brunswick. Par exemple, nous avons effectué depuis 2004 des campagnes ciblées pour rejoindre les enfants de la naissance à l'école secondaire au moyen de projets de distribution de cartes de bibliothèque pour les élèves des écoles publiques, les élèves de maternelle, les enfants d'âge préscolaire fréquentant les garderies enregistrées et les nouveau nés (par l'entremise des programmes Le goût de lire/Born to read).

L'accès aux services de bibliothèque et de référence sera amélioré pour mieux satisfaire aux besoins de la population des gens du Nouveau-Brunswick.

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

Des services équitables dans l'ensemble de la province

- D'ici cinq ans, s'assurer que des postes de bibliothécaires spécialisés soient présents dans les centres de ressources du nord de la province. Ce faisant, l'équité dans la prestation des services aux enfants, aux jeunes adultes et aux adultes ainsi que les services de référence sera améliorée dans la province puisque les deux régions de bibliothèques situées au nord ne bénéficient pas de ces postes présentement.
- D'ici cinq ans, créer un poste de bibliothécaire des services aux adultes et aux jeunes adultes dans le centre de ressources de la région de Saint-Jean pour améliorer l'équité entre les régions.
- D'ici cinq ans, s'assurer que toutes les régions offrent un service de bibliobus adapté aux fauteuils roulants en ajoutant un bibliobus pour la région de bibliothèques de Saint-Jean afin de desservir les communautés rurales de la région de Fundy.
- D'ici deux ans, développer un cadre provincial comprenant des normes pour les heures d'ouverture des bibliothèques et la dotation en personnel afin d'assurer une prestation équitable des services, de répondre aux besoins de la communauté ainsi que de satisfaire aux besoins opérationnels du réseau des bibliothèques publiques.
- D'ici cinq ans, mettre en œuvre les normes relatives aux heures d'ouverture des bibliothèques et à la dotation en personnel afin d'assurer la prestation de services équitables dans toutes les régions de la province. Ces mesures feront en sorte que les bibliothèques publiques pourront satisfaire aux besoins des gens du Nouveau Brunswick et appuyer leur apprentissage continu.
- Continuer de travailler avec les partenaires communautaires afin d'assurer la mise en œuvre de normes relatives aux installations pour les bibliothèques publiques qui doivent être agrandies, rénovées ou déménagées. Ainsi, les bibliothèques pourront mieux répondre aux besoins d'espace nécessaire pour loger les collections en expansion, le personnel et les ordinateurs pour l'accès public, ainsi que pour faciliter l'étude individuelle, la prestation des programmes et l'utilisation des lieux par le public.
- D'ici cinq ans, remplacer les trois bibliobus qui prennent de l'âge par des véhicules adaptés aux fauteuils roulants. Cela contribuera à la prestation de



services de bibliothèque et d'information équitable dans les communautés rurales. Un de ces nouveaux bibliobus adaptés aux fauteuils roulants commencera d'ailleurs à servir la Région de bibliothèque York d'ici un an.

Promotion et développement des services

- D'ici un an, lancer un programme d'analyses communautaires visant à cerner les besoins des communautés ainsi qu'à mieux cibler et adapter les programmes et services offerts par les bibliothèques publiques.
- D'ici trois ans, élaborer un programme de formation à la recherche et à la culture informationnelle qui sera livré aux jeunes et aux adultes dans les bibliothèques publiques de la province. Le programme mettra l'accent sur l'acquisition des compétences en recherche de l'information qui sont nécessaires pour réussir dans une économie axée sur le savoir. Le programme contribuera aussi à l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité et à l'apprentissage continu autonome.
- Travailler avec des organismes communautaires pour favoriser l'accès aux services de bibliothèque et de référence sur place et en ligne par l'entremise de projets ciblés de distribution de cartes de bibliothèque. Les groupes cibles comprennent entre autres: les apprenants adultes, les étudiants qui poursuivent de la formation à distance ou en ligne, les professionnels, les milieux de travail et les organismes de personnes âgées.

Recrutement proactif

- Créer des partenariats avec les ministères et les organismes gouvernementaux afin de recruter des bibliothécaires professionnels, particulièrement des bibliothécaires bilingues, par le truchement d'initiatives gouvernementales destinées au recrutement de diplômés postsecondaires, au maintien des effectifs et au rapatriement.
- Établir un fonds de bourses d'études et fournir des emplois d'été aux gens du Nouveau Brunswick qui poursuivent des études de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information.
- Travailler avec le Bureau des ressources humaines pour intégrer les bibliothécaires au Programme de stages provincial.

Nous bâtirons et améliorerons les services de bibliothèques électroniques



Le réseau des bibliothèques publiques est un atout important pour l'apprentissage continu et un élément clé de l'infrastructure axée sur le savoir. Nous voulons maximiser l'utilisation de cette ressource dans l'ensemble de la province en continuant à mettre en place des services électroniques innovateurs qui répondent aux besoins des gens du Nouveau Brunswick. Les ajouts récents de services électroniques à l'échelle provinciale comprennent un site Web pour le réseau des bibliothèques publiques, l'opportunité de faire une demande en ligne pour obtenir une carte de bibliothèque, un accès à distance aux ressources électroniques autorisées, une bibliothèque de référence virtuelle, un accès Web au catalogue provincial et l'opportunité de renouveler les prêts en ligne. L'ajout le plus récent est Quaestio, un service de référence par Internet qui, disponible à partir du site Web du SBPNB, permet aux gens du Nouveau Brunswick de demander de l'aide au personnel des bibliothèques lorsqu'ils qu'ils recherchent de l'information. Toutes les bibliothèques publiques offrent au moins un accès gratuit à Internet pour le public. Statistiques Canada a déterminé que la population privilégie les bibliothèques publiques pour accéder à Internet à l'extérieur de la maison, de l'école ou du bureau.



Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- D'ici un an, nous terminerons la mise à niveau du catalogue provincial en ligne du SBPNB afin d'offrir un accès amélioré aux collections de bibliothèque en français et en anglais grâce à une augmentation des heures de disponibilité du catalogue et à une amélioration des capacités de recherche.
- D'ici trois ans, nous compléterons la mise à niveau du système automatisé de gestion de bibliothèque du SBPNB afin de continuer à bâtir et à améliorer la gamme de services électroniques offertes et répondre à la croissance rapide de la demande et de l'usage de ces services.
- Collaborer étroitement avec d'autres établissements de façon à améliorer l'accès aux ressources des bibliothèques et aux services de référence dont les gens du Nouveau-Brunswick qui suivent une éducation à distance ou des cours de formation en ligne ont besoin afin de terminer avec succès leurs programmes.
- Installer Internet haute vitesse dans toutes les bibliothèques publiques dans les meilleurs délais, dès que le service est disponible. Tous les gens du Nouveau-Brunswick auront ainsi un accès plus équitable à l'information disponible en ligne.
- Continuer à élaborer de nouveaux services en ligne et à améliorer les services en ligne existants offerts par l'entremise du site Web du SBPNB et du système d'automatisation des bibliothèques.

CONCLUSION

Une invitation à créer des partenariats

Le succès de *l'Apprentissage continu : opportunités d'apprentissage de qualité aux adultes* est tributaire des partenaires concernés qui prennent activement part aux points prioritaires définis dans cet énoncé de politique. Chaque partenaire apporte un point de vue unique et un rôle important à jouer dans l'établissement d'une culture de l'apprentissage continu. Par l'entremise de partenariats caractérisés par la collaboration et une communication efficace, nous pourrions établir une culture qui appuie l'apprentissage continu de qualité pour la population du Nouveau Brunswick.

Nous invitons tous nos partenaires à prendre part à ce processus.